

COUNCIL  
OF EUROPE



CONSEIL  
DE L'EUROPE



# Naturopa

centre  
européen  
d'information  
pour la  
conservation  
de la  
nature



Symbole des activités du Conseil de l'Europe pour la conservation de la nature.

Naturopa est publié en anglais, en français, en allemand et en italien, par le Centre européen d'information pour la conservation de la nature du Conseil de l'Europe, BP 431 R6, F-67006 Strasbourg Cedex.

Editeur responsable: Hayo H. Hoekstra

Conception et rédaction:  
Annick Pachod

Conseillers spéciaux de ce numéro:  
M. H.H. Hatlapa - Président de la Commission Environnement et Information - CIC  
Dr Y. Lecocq - Secrétaire Général - FACE

Imprimeur: Massoz S.A.,  
Liège (Belgique)

Photogravure: Gam Grafic,  
Herstal (Belgique)

Les textes peuvent être reproduits librement, à condition que toutes les références soient mentionnées. Le Centre serait heureux de recevoir un exemplaire témoin, le cas échéant. Tous droits de reproduction des photographies sont expressément réservés.

Les opinions exprimées dans cette publication n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues du Conseil de l'Europe.

Couverture: (Photo S. Cordier)  
Dos: (Photo W. Lapinski)

Légendes des illustrations pages 16-17:

1. Sur le mirador (Photo J.C. Chantelat)
2. Habitat de moyenne montagne (Photo G. Lacoumette)
3. Habitat de terres cultivables (Photo G. Lacoumette)
4. Renard (Photo G. Lacoumette)
5. Cerf (Photo G. Lacoumette)
6. Sangliers (Photo Varin-Visage/Jacana)

# Naturopa

N° 52 - 1986

Editorial	H. Sielmann	3
Le chasseur moderne	G. Frank	4
Formation et responsabilité	J.C. van Hasselt	6
Connaitre la forêt	W. Lang	8
Equilibre écologique	P. Schwab	10
Le gibier et son habitat	E. Dahl	13
Agriculture et vie sauvage	C. McKelvie	19
Incidence économique	J.M. Pinet	22
Le bien commun	M. Spagnesi	23
Sans frontières	R. Pouget	25
Ducks Unlimited	J.M. Shepard	28
La chasse demain	G. Landriou	29

## Le respect

La gestion d'une partie importante de l'environnement vivant est entre les mains des chasseurs. Ce numéro de «Naturopa» est consacré à la chasse, thème d'actualité, sujet de controverses. Il n'est nullement l'intention de ce numéro de se prononcer sur les sentiments «pro ou contra», mais au contraire de mettre l'accent sur la responsabilité que portent les chasseurs envers la nature, le respect qu'ils lui doivent et les possibilités qu'ils ont pour améliorer cet environnement.

La chasse est très différente selon les régions et les pays de notre continent mais certaines règles de base restent inchangées. Bien que des notions élémentaires soient nécessaires, comme pour toute activité, il faut qu'à la base du comportement de chaque chasseur se trouve un amour, un respect naturel envers la nature et ses habitants; faute de quoi, il faut opter pour d'autre «loisirs».

Dans le cadre de sa campagne continue pour un meilleur environnement, le Conseil de l'Europe lance un projet de code européen du comportement des chasseurs dont l'objectif est de promouvoir la dimension éthique de la chasse.

Le numéro 53 de «Naturopa» sera consacré aux sites, paysages et réserves d'importance internationale et judicieusement protégés, auxquels a été octroyé le Diplôme européen du Conseil de l'Europe.

H.H.H.



Photo David de La...

## Editorial

Comme je suis passionné de forêt et de gibier, il est heureux que j'aie passé mon enfance en Prusse orientale. Les paysages et les espèces y sont variés et la population y est clairsemée. Déjà, à l'époque, on s'inquiétait de la diminution du nombre d'aigles, de grues, de cigognes et de loutres. Aux protecteurs de la nature qui se plaignaient, on répondait généralement que cette évolution était indispensable pour le progrès et que d'ailleurs les espèces en diminution étaient rares et n'étaient pas partout menacées.

### Inquiétude devant la détérioration de la nature

En quelques dizaines d'années cependant, l'éloge du progrès a fait place à l'inquiétude devant la détérioration de la nature et des conditions de santé et de vie, due au bouleversement inexorable de la surface des terres par des machines de plus en plus efficaces. C'est ainsi qu'on a voulu protéger non seulement la nature, mais l'environnement et même la vie de toutes les créatures.

Déjà, il y a plus de voitures sur nos routes que de chevreuils et de cerfs dans les forêts et dans les champs. L'infrastructure des transports, les habitations, les routes, les zones industrielles et les bâtiments empiètent de plus en plus sur les terres, malgré les efforts qu'on a faits pour arrêter cette évolution. Quoi d'étonnant, par conséquent, que la liste noire des espèces végétales et animales menacées prenne des proportions effrayantes?

Quelques espèces animales seulement arrivent à s'adapter à notre monde industriel et deviennent souvent, de ce fait, des «espèces à problèmes» parce qu'elles échappent à leurs concurrents et à leurs prédateurs et qu'elles peuvent se répandre et se multiplier presque librement avec l'aide directe ou indirecte des hommes. Cette observation vaut pour le gibier comme pour les autres animaux.

Le gros gibier fait l'objet de vifs débats et on s'inquiète des effets de leur grand nombre sur les formations forestières. Les plaintes des écologistes sont-elles prématurées? La situation du gibier n'est-elle pas scandaleusement bonne dans une campagne productive moderne puisqu'il est courant de rencontrer une harde de trente chevreuils sur les gagnages d'hiver près des villes? Certainement pas. Il est vrai que quelques espèces se multiplient, mais la plupart des autres subissent une décroissance effrayante qui justifie la plus grande alarme pour leur subsistance dans nos

contrées. Il n'est donc pas surprenant que les citoyens clairvoyants soient de plus en plus nombreux à demander qu'au moins 10 % de l'espace vital du gibier soit constitué en «réserves naturelles de détente». Le libre accès à toutes les zones rurales est le plus grave danger pour la diversité naturelle! Il n'est pas nécessaire que ces refuges soient des réserves hermétiquement closes d'où l'homme soit tenu à l'écart.

### Un effort commun est nécessaire

Toutefois les îlots de réserves ne suffisent pas à assurer la diversité écologique et à sauvegarder la faune. Il faut veiller davantage, lors des remembrements, à soustraire entièrement à la surproduction agricole les surfaces peu cultivées. Un effort commun des propriétaires fonciers, des chasseurs et des protecteurs de la nature s'impose particulièrement. Il est grand temps d'écartier les conflits d'intérêts entre ces groupes en vue d'une puissante action commune. Les chasseurs font beaucoup pour la structuration et la protection des territoires naturels. Il importe que cet engagement profite à tous les êtres vivants de l'écosystème et réussisse à maintenir aussi bien la faune que la flore. En somme, il faut que les protecteurs de la nature donnent leur accord de principe à la chasse conçue comme une gestion rationnelle des effectifs d'animaux sauvages, en fonction des connaissances écologiques acquises. Ainsi conçue, la chasse ne peut avoir aucune influence néfaste. Toutefois, les chasseurs doivent comprendre que certaines espèces ne peuvent plus être considérées comme du gibier, du moins provisoirement. L'acharnement à vouloir poursuivre la chasse envers et contre tout est précisément la cause des

conflits, tout comme l'archarnement à vouloir la supprimer complètement pour des espèces qui sont capables de la supporter dans une certaine mesure. Une cynégétique tenant compte des connaissances écologiques peut être un facteur positif important pour la protection de la nature. La chasse ainsi conçue tient compte de l'environnement et des exigences de l'écologie.

### Préserver les biotopes

Je pense que les chasseurs, surtout les jeunes de mieux en mieux formés à la nouvelle gestion de la nature, c'est-à-dire à l'écologie, sauront assurer sa protection, par exemple en surveillant et en réglementant les terrains de chasse, en plaçant des haies et des taillis, en achetant des talus, des mares ou des bras morts. De plus en plus, les chasseurs se rendent compte qu'il ne suffit pas de maintenir un effectif animal qui par le nombre des espèces soit adapté au terrain et qu'il faut aussi préserver les biotopes pour avoir un effectif raisonnable dans une nature intacte. Heureusement, la nécessité de protéger les habitats renforce la collaboration entre les chasseurs et les protecteurs de la nature et de l'environnement. On l'a vu ces dernières années aux nombreux efforts communs déployés pour réintroduire et protéger toute l'année les coqs de bruyère menacés, pour créer des réserves de loutres, pour surveiller les aires des aigles de mer et créer des zones humides à l'intention des cigognes. Cette collaboration de toutes les associations désireuses de protéger les biotopes et les espèces est particulièrement importante dans l'aménagement du territoire lorsqu'il faut parer au danger de viabilisation et de construction désordonnée sur les lieux des refuges et des sites de valeur.

La protection des espèces exige celle des habitats et c'est dans leur propre intérêt que les chasseurs se soucient de protéger la nature. La cynégétique d'aujourd'hui considère comme naturel de percevoir la symphonie de la vie et de savoir lire sa partition.

Ainsi, les forces d'opposition à l'envahissement de la technique et au massacre des espèces pourront se développer et intervenir par tous les moyens possibles.

Protéger la nature et la vie sauvage, c'est aujourd'hui convaincre l'humanité d'accepter sa propre survie.

**Heinz Sielmann**  
Ecrivain-Producteur de films sur la vie sauvage



Photo Sessner



Lièvres (Photos S. Cordier)



# Le chasseur moderne

Gerhard Frank

Toutes les discussions, polémiques et initiatives plus ou moins opportunes qui caractérisent actuellement le secteur de la chasse, sont en fin de compte la conséquence des transformations que notre société de consommation et de loisirs a fait subir au cadre de vie des animaux sauvages. Un facteur non négligeable réside cependant dans le fait que l'homme, notamment le citadin, n'a encore jamais vécu aussi éloigné de la nature qu'aujourd'hui et qu'il n'a encore jamais autant ignoré les besoins vitaux d'origine biologique du monde animal vivant en liberté, alors que, par ailleurs, il éprouve une nostalgie, également sans précédent, de la vie dans la nature.

Or, dans son égoïsme, l'homme oublie bien trop souvent que c'est l'industrialisation à outrance et les exigences qui en sont nées, qui sont à l'origine de la dégradation et de la modification de l'environnement. La prospérité matérielle l'incite à oublier que la qualité de sa vie dépend non seulement de la qualité de tous les fondements de la vie — l'eau, l'air et le sol — mais aussi de l'existence d'une faune et d'une flore sauvages saines, donc d'une économie de la nature saine. Cette évidence, ce n'est cependant pas seulement l'homme qui vit éloigné de la nature mais trop souvent aussi celui qui est en contact quotidien avec elle et qui l'exploite, qui la méconnaît.

Pendant des millénaires, les activités des hommes qui ont façonné nos paysages d'aujourd'hui étaient en harmonie avec la nature. Ce paysage dû à la main de l'homme subissait des mutations constantes, dont le rythme s'est accéléré depuis la fin du siècle dernier pour presque s'emballer au cours des trente à quarante dernières années.

## Atteintes aux conditions de vie naturelle des animaux

Ces mutations ont porté atteinte aux conditions de vie naturelle des animaux sauvages vivant en liberté et ont contribué à faire en sorte que les paysages, tels que nous les connaissons actuellement, ne peuvent plus guère être considérés comme un espace vital naturel pour de nombreuses espèces d'animaux sauvages, notamment les ongulés qui se nourrissent de plantes.

Ce ne sont cependant pas seulement les intérêts de l'agriculture et de la sylviculture mais, dans une mesure encore bien plus déterminante, d'autres exigences de l'homme à l'égard de la nature qui ont conduit à une détérioration des bases de vie de notre gibier.

De 1953 à 1983, rien qu'en République fédérale d'Allemagne, des superficies d'environ 1 million d'hectares, qui auraient pu être exploitées par l'agriculture et la sylviculture, ont été utilisées pour l'aménagement de lotissements, de routes, de zones industrielles, d'équipements techniques, tels que centrales électriques, installations d'incinération des ordures, etc., l'espace vital diminuant d'autant. Ce prélèvement de plus de cent hectares par jour, opéré sur le paysage, se poursuit :

En République fédérale, il n'existe plus que 370 espaces d'une superficie d'au moins 100 km<sup>2</sup> qui ne soient pas totalement entaillés par les lotissements et les routes, et où la circulation est réduite. Ces espaces ne représentant donc plus que 15 % du territoire fédéral.

Après la dégradation massive des conditions de vie du monde animal vivant en liberté et la perte d'espace vital, la prochaine bombe à retardement ne tardera pas à éclater, à savoir le risque de dégénération des espèces, à la suite de ce découpage des espaces vitaux.

Pendant la période de 1950 à 1980, le nombre de promeneurs dans les forêts a augmenté de 500 % en certains endroits de la montagne, de la moyenne montagne, et de plus de 1.000 % dans les zones de détente à proximité des conurbations. Les téléphériques, les téléskis, les pistes de ski, les boucles de ski de fond, etc. se sont également multipliés.

L'Etat dépense des milliards pour promouvoir des équipements de loisirs et de

détente qui ont souvent des incidences sur le paysage, son exploitation par l'homme et, partant, sur la faune et la flore qui y vivent.

La mobilité de l'individu, qui a augmenté de manière notable par rapport aux décennies passées, les paysages déformés et vidés pour être adaptés à la mécanisation, et le nombre croissant d'animaux domestiques qu'on laisse divaguer, sont d'autres facteurs qui contribuent à aggraver la situation.

## Tâches et objectifs de la chasse aujourd'hui

Telle est la situation à laquelle se trouve confronté le chasseur d'aujourd'hui dans de nombreuses régions d'Europe et dont découlent, pour la chasse, les tâches et exigences suivantes :

- chasser aujourd'hui signifie pour nous faire le maximum pour maintenir autant que possible l'ensemble de la faune vivant en liberté, en tant qu'élément essentiel, et la nature, dans un état permettant de sauvegarder l'équilibre nécessaire des populations d'animaux sauvages et de l'environnement, tout en favorisant une exploitation durable d'un maximum de variétés de gibier ;
- étant donné que personne n'est autorisé à tuer un animal sans motif valable et que l'on n'a pas le droit de causer des souffrances inutiles à un animal, les chasseurs sont tenus de respecter strictement les principes à fondement éthique d'une pratique correcte de la chasse.

Voici, par conséquent, les tâches et les objectifs qui sont assignés aujourd'hui particulièrement à la chasse :

- a. maintenir une population de gibier riche en espèces et saine en rapport harmonieux avec son cadre de vie ;
- b. sauvegarder et améliorer les conditions de vie naturelles de tous les animaux sauvages vivant en liberté et, partant, également la variété de la flore, et empêcher, par des mesures énergiques, une nouvelle régression des espaces vitaux des animaux sauvages vivant en liberté ;
- c. veiller à ce qu'aucun animal sauvage ne disparaisse ;
- d. enrayer ou empêcher la prolifération de certaines espèces d'animaux sauvages ;
- e. éviter autant que possible que des animaux sauvages empêchent le développement d'activités agricoles, sylvicoles et piscicoles conformes à la loi ;
- f. mettre en œuvre une protection véritable, c'est-à-dire assurer la protection du gibier notamment contre les braconniers, la famine, les épidémies, les chiens et les chats errants, ainsi que veiller au respect de la réglementation promulguée pour la protection des animaux sauvages vivant en liberté et de la chasse.

## La chasse en tant qu'instrument pour la protection de l'environnement

En tant qu'instrument pour la protection de l'environnement, on ne saurait, moins que jamais, se passer de la chasse. Celle-ci contribue aujourd'hui de manière notable à l'amélioration et à la sauvegarde à long terme des conditions de vie de tous les animaux sauvages vivant en liberté.

Sans la pratique de la chasse, certaines espèces de gibier se reproduiraient à un rythme excessif au détriment d'autres espèces ainsi que de l'agriculture, de la sylviculture et de la pisciculture. Les épidémies se propageraient et plusieurs espèces animales seraient condamnées à disparaître.

Sans la pratique de la chasse, il ne serait plus possible de maintenir l'équilibre entre les espèces animales dans les sites surexploités, tels que nous les connaissons actuellement.

Ce qui est déterminant aujourd'hui, c'est que le souci et la sauvegarde des animaux sauvages n'ont plus essentiellement pour objet l'animal sauvage ou l'espèce animale proprement dite, mais se concentrent en priorité sur la conservation et l'aménagement de l'espace vital de toutes les espèces animales vivant en liberté. A cet effet, il importe également de dénoncer toutes les causes de perturbations, telles que bruit, déversement de substances toxiques, découpage d'espaces vitaux homogènes, etc., et de faire le maximum pour les éliminer. Lorsque c'est impossible, il faudrait au moins tenter de les atténuer.

Plus le chasseur mettra son idéalisme et sa passion au service des objectifs actuels de la chasse, et plus il s'attaquera avec enthousiasme à la tâche qui lui est assignée dans l'espoir de pouvoir pratiquer la chasse avec mesure, de manière durable et portant sur un maximum de variétés de gibier, plus il sera assuré d'atteindre rapidement le but visé.

Sauf dans certains cas, il importe moins pour la protection des espèces de protéger des surfaces étendues que d'aménager de nombreux îlots écologiques, répartis uniformément sur l'ensemble du territoire.

Il faut que les chasseurs s'opposent dorénavant énergiquement à toute nouvelle utilisation des sols qui n'apparaît pas nécessaire, et il faut qu'ils participent à l'action tendant à ce que des surfaces, dont la civilisation n'a plus besoin, soient rendues à la nature.

## Un front commun

Pour que ces tâches puissent être accomplies, il est cependant indispensable qu'outre les chasseurs, tous les autres

protecteurs de la nature et de la faune vraiment engagés, participent activement à cette action qui doit, par ailleurs, bénéficier du consensus d'une large fraction de la population.

S'il y a jamais eu une époque où la constitution d'un front commun d'agriculteurs, de forestiers, de pêcheurs, de chasseurs et d'autres protecteurs de la nature et de la faune raisonnables était nécessaire, cette époque a maintenant débuté.

Ce n'est pas la question de savoir si une espèce est « rare » ou « pas rare » ou encore « intéressante sur le plan de la chasse » ou « pas intéressante sur le plan de la chasse » qui doit être au centre de nos préoccupations, mais le maintien des processus naturels.

C'est ce qui constitue à long terme la protection la plus efficace des espèces. Chasser et conserver : le chasseur d'aujourd'hui se voit assigné deux fonctions indissociables, l'une d'exploitation et l'autre de protection. Pour maintenir ces fonctions et les développer encore davantage dans l'intérêt du biotope et, partant, de la protection des espèces, il importe de ne pas seulement s'en remettre aux chasseurs pour les espèces animales qu'il est opportun de chasser actuellement, mais aussi et surtout pour les espèces dont la protection à long terme s'impose.

Tout en reconnaissant ce qui a été réalisé par ceux qui ont érigé la protection de la nature en idéal, il ne faut pas oublier que, dans un certain nombre de pays d'Europe centrale, c'est aux chasseurs, qui couvrent une grande partie de la superficie du pays, qu'il incombe d'assurer, sur le plan concret, la sauvegarde de l'ensemble de la faune vivant en liberté.

Au cours des dernières décennies, la chasse est de plus en plus devenue un instrument concret de protection de la nature, et cette évolution sera encore plus marquée au cours des prochaines années. Cela, il faudrait aussi que les instances compétentes au sein du Gouvernement et de la société le reconnaissent et l'admettent. Il faut qu'elles sachent aussi que, sans l'engagement volontaire et personnel du chasseur en faveur du maintien de la diversité des espèces animales sauvages, l'Etat serait obligé de consacrer à cette tâche une quote-part de plusieurs milliards de ses recettes fiscales. ■

# Formation et responsabilité

**A**vec une superficie de 4.200.000 ha et près de 14 millions d'habitants, les Pays-Bas sont l'un des pays du monde à plus forte densité de population. Chaque pouce de terrain est, en quelque sorte, revendiqué. A des fins différentes (économiques, d'infrastructures ou de loisirs), chacun s'efforce d'en tirer parti en essayant, soit de concilier les différents points de vue, soit de faire triompher le sien à tout prix.

Il va sans dire qu'il est de ce fait indispensable de soumettre la société à des règles de vie. Si l'on veut traiter équitablement les groupes et leur intérêts, il est même nécessaire d'inscrire ces règles dans une législation. Ceci vaut également pour la chasse.

Le droit de chasser était tout d'abord réservé au cercle étroit des grands propriétaires. Ceux-ci, par tradition, s'initiaient eux-mêmes à la chasse et cette initiation était partie intégrante de leur instruction générale. La promulgation, en 1923, d'une nouvelle loi sur la chasse entraîna une modification rapide de cet état de choses. La loi autorisait un plus grand nombre de personnes à exploiter des droits de chasse.

C'est ainsi que la vogue de la chasse a commencé à se répandre beaucoup plus largement que par le passé. Dans les années 1960 et 1970, l'expansion économique a encore contribué au développement rapide de ce sport.

La multiplication des chasseurs et l'extension (limitée) des zones de chasse qui ne pouvait manquer d'en résulter ont rendu nécessaire l'adoption de nouvelles règles. Il s'est agi en un premier temps de règles élaborées volontairement, l'Association royale néerlandaise de chasse ayant créé pour ses membres un cours de formation des chasseurs, dans le souci de maintenir le respect d'une bonne pratique de la chasse.

## Objectifs de la formation

Ces objectifs sont les suivants :

- inculquer au chasseur ou futur chasseur néerlandais les connaissances et les techniques fondamentales indispensables, et bien distinctes de celles que doit posséder un garde-chasse professionnel, c'est-à-dire donner au débutant tous les rudiments nécessaires avant le moment où il arrivera sur le terrain pour chasser;
- être accessible à toute personne, quelle que soit sa formation antérieure et son lieu de résidence.

Outre son but éducatif, qui est de dispenser un enseignement théorique et pratique portant sur la faune sauvage, le comportement pendant la chasse, le terrain de chasse, les armes et les chiens, le cours poursuit certains objectifs secondaires, dont les plus importants sont les suivants :

- faire comprendre aux participants quelle doit être la mentalité d'un chasseur;
- redresser les idées fausses concernant la chasse, les utilisateurs du sol et la gestion de la faune;
- encourager la coopération entre les chasseurs.

Au cours de l'élaboration du programme d'enseignement, une même question s'est posée à maintes reprises : « Que peut rencontrer le chasseur « type » sur le terrain de chasse et qu'attend-on ou que peut-on attendre de lui dans une situation donnée ? » Outre la connaissance nécessaire du petit gibier, le chasseur devrait pouvoir, au cours d'une conversation avec un néophyte, parler du gros gibier, même s'il n'est pas en principe l'objet de sa chasse ;

cela fait partie des « connaissances générales » du chasseur. Lorsqu'il parle avec un agriculteur, le chasseur doit aussi pouvoir montrer qu'il connaît la végétation de l'endroit et les dégâts que risquent d'y provoquer certains animaux.

## Plan du cours

Il est commode de diviser le cours en deux parties : la théorie et la pratique.

La partie théorique est contenue dans un dossier. Elle se compose de neuf chapitres : gibier à poil, gibier d'eau, gibier à plumes, comportement au cours de la chasse, gros gibier, connaissance des armes, gestion du terrain de chasse, chiens de chasse, législation sur la chasse. Chaque chapitre est suivi d'un certain nombre de questions auxquelles l'élève doit répondre. Ses réponses sont soumises à la correction puis lui sont retournées. Le cours s'achève par un examen blanc, donnant à l'élève une idée de ce qu'on peut lui demander à l'examen officiel.

La partie pratique est centrée sur les techniques, c'est-à-dire sur l'application de la théorie. Elle porte notamment sur les sujets suivants : reconnaissance des proies, habitat et situations dangereuses ; l'emploi des armes et le comportement au cours de la chasse y sont également abordés. L'enseignement pratique est dispensé sous différentes formes. Il y a dix séances de formation en soirée consacrées chacune à un



Et si la détente s'accroche... (Photo J.C. Chantelat)

sujet spécifique, étudié notamment à l'aide de diapositives et d'analyses de situation. On organise en outre un certain nombre d'excursions portant sur des sujets analogues mais abordés sur le terrain. Des tirs d'entraînement et l'étude du comportement des chasseurs complètent la partie pratique. Il importe de souligner que ce qui compte, ce n'est pas seulement la compétence technique du futur chasseur mais aussi son attitude morale envers la chasse et la sauvegarde de la nature. On donne aux participants des possibilités d'aller de leur propre initiative visiter des musées ou assister à des concours de chiens par exemple, activités dont ils pourront ensuite consigner le compte rendu dans un cahier.

La prise de conscience grandissante d'une responsabilité envers la faune et la flore néerlandaises et le fait que la sauvegarde des oiseaux migrateurs appelle un effort international a conduit à l'élaboration d'une nouvelle loi caractérisée par le souci de concilier les intérêts de l'agriculture, de la sauvegarde de la nature et de la chasse. Cette loi a été promulguée en 1977.

## Obligation de passer un examen

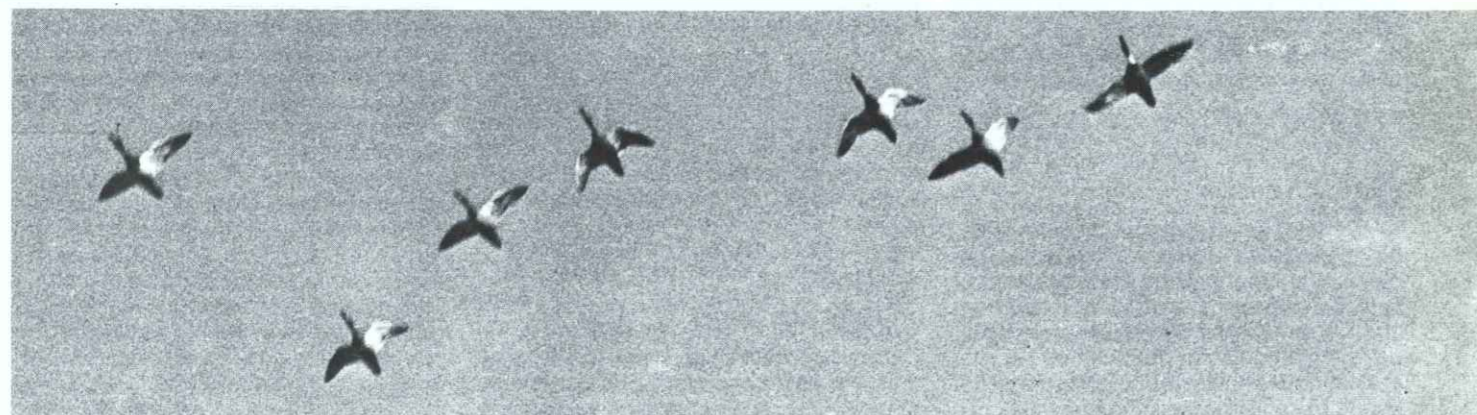
Conjointement à d'autres changements apportés à la législation sur la chasse, l'examen de chasse a été rendu obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> avril 1978. Pour faciliter le passage du régime de l'examen facultatif

à celui de l'examen obligatoire, on a mis en vigueur des mesures transitoires. Les personnes qui, entre le 1<sup>er</sup> janvier 1972 et le 1<sup>er</sup> janvier 1977, étaient déjà en possession d'un permis de chasse valable pour trois ans ne sont pas tenues de passer l'examen. Pour les titulaires d'un permis de chasse délivré au cours de la même période mais dont la validité ne s'étend pas à trois ans, l'examen de chasse ne devient obligatoire qu'à compter du 1<sup>er</sup> avril 1979. Dans tous les autres cas, le permis de chasse ne pourra être délivré qu'aux candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'examen.

## Conclusion

Grâce à une structure décentralisée, puisque la préparation pratique de l'examen est organisée dans quarante centres d'instruction également répartis à travers le pays, chaque Néerlandais a la possibilité de participer au cours. L'enseignement, dispensé à l'aide de documents écrits et audiovisuels, sous forme de cours du soir et avec des moyens d'apprentissage pratiques, tire parti de toutes les ressources offertes par les méthodes d'enseignement, ce qui permet à toute personne possédant une solide formation de base de passer l'examen final.

L'identification des espèces n'est pas toujours aisée mais indispensable (Photo J.C. Chantelat)



Le cours comprend les chapitres suivants :

- 1. Ecologie et vie sauvage**  
Nature et culture, conséquences des activités humaines, équilibre naturel, cycle écologique, chaîne alimentaire, biotope, capacité, territoire, influences, population de gibier, maladies du gibier, gestion du gibier, migration des oiseaux.
- 2. Gibier à poil et autres petits animaux**  
Lièvre, lapin, renard, loutre, blaireau, hermine, belette, chat haret, écureuil, phoque, rat, vison, raton laveur.
- 3. Gibier à plumes**  
Faisan, perdrix, téttras lyre, bécasse, ramier, corneille, corneille mantelée, corbeau, pie, choucas des tours, geai, rapaces et hiboux, oiseaux non protégés.
- 4. Gibier d'eau**  
Canards en général, canard colvert, autres canards de surface, canards plongeurs, oie, cygne, foulque, pluvier doré, bécassine des marais, bécassine sourde.
- 5. Gros gibier**  
Chevreuil, cerf commun, daim, mouflon, sanglier.
- 6. Agriculture**  
Travail du sol, horticulture, production de fruits, sylviculture, production laitière, élevage de volaille, remembrement.
- 7. Dégâts causés aux cultures par la faune sauvage**  
Quels sont les dégâts ? Qui est responsable ? Où et comment réparer les dégâts ? Plusieurs types de dégâts ; comment les éviter ?
- 8. Travail sur le terrain et gestion**  
Principes fondamentaux de la gestion du gibier, inventaires, les besoins de la faune sauvage, alimentation, abri, repos, chasse et sauvegarde de la nature.
- 9. Législation sur la chasse**  
Droits de chasse, bail, la chasse et les autorisations, la chasse et les utilisateurs du sol, le chasseur et ses compagnons, la chasse et la législation sur la protection des oiseaux, lois sur la protection de l'environnement.
- 10. Comportement sur le terrain**  
Comment se servir d'un fusil sans danger, attitude envers le gibier, attitude envers autrui.
- 11. Méthodes de chasse et soins à prendre du tableau de chasse**  
Chasse avec battue, chasse sans battue, chasse dans les bois, chasse au gros gibier, chasse dans les dunes, chasse au gibier d'eau, chasse au pigeon.
- 12. Connaissance des armes et des munitions**  
Règles de sécurité, le fusil, cartouches avec plomb, la carabine, cartouches avec balles, armes mixtes.
- 13. Les chiens**  
Choix de la race, travail avant et après la chasse, associations, essai des chiens.  
L'enseignement est revu chaque année ; il est ainsi continuellement actualisé.

# Connaître la forêt

Walter Lang



Dans le passé, le métier de forestier, c'est-à-dire de garde chargé par les pouvoirs publics de surveiller une zone boisée, s'identifiait dans une large mesure à celui de chasseur, qui devait prendre soin du gibier qui lui était confié et empêcher qu'il soit capturé par d'autres. C'était bien souvent les tâches incombant aux chasseurs qui prévalaient, car la forêt était davantage appréciée par son propriétaire pour la chasse, que pour l'exploitation du bois. La formation qui était dispensée à cette époque par des maîtres expérimentés conduisait par conséquent, lorsqu'elle couvrait les deux domaines, à la qualification professionnelle de chasseur forestier (*holzgerechter Jäger*, selon l'expression de Johann Gottlieb Beckmann, inspecteur des forêts de Saxe en 1784).

A l'époque contemporaine, la chasse doit figurer dans la formation forestière, non seulement parce que, grâce à une protection rigoureuse du gibier, une grande diversité d'espèces et d'individus ont été préservés dans la forêt, mais aussi parce que le gibier constitue, par ses relations avec son biotope, un facteur important des écosystèmes forestiers. Si le garde-forestier doit aménager et entretenir la forêt de façon responsable en vue d'obtenir un rendement optimum de ses fonctions économiques, écologiques et sociales, il doit absolument connaître à la fois l'art de la chasse et la gestion du gibier.

## Les conflits forêt-gibier

A l'époque actuelle, la forêt est exposée à une foule de nuisances qui sont liées, d'une part aux nombreux dommages occasionnés aux ressources naturelles par les phénomènes découlant de l'industrie, et d'autre part à l'accroissement considérable des besoins de détente et au développement constant des loisirs. Il s'ajoute à cela que, au cours des dernières décennies, à

La suite d'une gestion systématique du gibier et d'une législation rigoureuse en matière de chasse visant à protéger le gibier, on a enregistré en République fédérale des records historiques en ce qui concerne les effectifs du gros gibier. Cette situation entraîne dans les relations forêt-gibier, une série de conflits :

### 1. La nourriture du gibier et l'exploitation du bois

De nombreuses espèces d'arbres de la forêt, notamment les feuillus tels que chênes, hêtres, érables, frênes, tilleuls, mais aussi des conifères, tels que sapins argentés ou pins, sont appréciés comme nourriture par le gros gibier. Cela empêche souvent ou rend difficile la régénérescence de ces espèces, de sorte qu'il devient nécessaire de planter à grands frais de jeunes arbres et de les protéger par des moyens techniques.

### 2. D'importantes espèces souffrent de l'écorçage

En Europe centrale, l'économie forestière mais aussi l'industrie de la construction, l'industrie du bois et l'industrie du papier sont tributaires des conifères. Ces arbres, notamment les épicéas et les pins, ainsi que différents feuillus, sont extrêmement sensibles à l'écorçage, c'est-à-dire aux dégâts occasionnés par les cervidés, les daims et les mouflons qui rongent l'écorce; des champignons qui détruisent le bois pénètrent à l'intérieur des excoriations et la capacité de résistance des arbres aux bourrasques et aux tempêtes de neige est diminuée, il en résulte des pertes de plusieurs centaines de millions de DM par an (calcul type effectué par Speidel 1980 et par Grub 1984).

### 3. Le gibier est dérangé par les êtres humains

Même dans les zones les plus reculées de la forêt, le gibier est souvent dérangé par les excursionnistes, les coureurs, les cyclistes et les skieurs de randonnée. Il se trouve placé de ce fait dans des situations de stress qui entraînent des besoins accrus d'énergie et de nourriture. L'accès aux aires de nourriture en dehors de la forêt est souvent interdit au gibier de sorte qu'il est vraiment tributaire de la maigre nourriture que lui procurent les arbres de la forêt.

### 4. La disparition des gros prédateurs

Dans les conditions de vie naturelle, là où en Europe subsiste toute la faune, la population du gros gibier est régularisée par les prédateurs, loup, lynx ou ours. La disparition des gros prédateurs a contribué à la multiplication du gros gibier bien au-delà de sa population naturelle. Il incombe par conséquent au chasseur en Europe centrale non seulement de régulariser la population du gibier, mais aussi d'assurer ce contrôle conformément aux besoins vitaux des autres membres de la faune et de la flore. Tout déséquilibre dans la gestion du gibier constitue donc une atteinte à l'équilibre dans la nature et donc à l'encontre des devoirs qui incombent aux chasseurs à l'égard de la collectivité.

## Reconnaître et transformer des relations complexes

Compte tenu de ces conflits, dont l'énumération pourrait être poursuivie, la connaissance des phénomènes qui se manifestent dans la forêt sur le plan de la biologie et de l'écologie du gibier et de leurs relations

avec la sylviculture, présente une importance primordiale pour les nouvelles recrues de l'administration forestière.

Dans les programmes d'enseignement des facultés d'économie forestière des universités de Fribourg, de Göttingen et de Munich, de même que dans les grandes écoles forestières de Hildesheim-Holzminde, de Rottenburg/Neckar et de Weihenstephan, les matières portant sur la biologie du gibier, l'écologie du gibier, la gestion du gibier et la chasse sont enseignées au moyen de cours, de séminaires et d'exercices pratiques. Elles représentent de 4 à 6 % de la totalité du programme d'enseignement de base, ce qui constitue un pourcentage normal si l'on tient compte de la large gamme de l'ensemble des matières principales et secondaires de l'économie forestière. On mentionnera à titre d'exemple quelques thèmes qui font partie du groupe de matières «gibier et chasse» et qui montrent que ces matières sont étroitement liées aux problèmes forestiers.

1. Evaluation de la capacité que possèdent différents lieux de la forêt, différentes variétés d'arbres et différentes formes de structures forestières à servir de biotopes, en vue d'accueillir la population normale de gros gibier.

2. Répercussion de mesures et de procédés relevant de la sylviculture sur le comportement, l'abri et la nourriture du gibier.

3. Etude des dommages causés par les animaux aux jeunes plants d'importantes espèces et à des espèces particulièrement menacées de la flore forestière.

4. Gestion des relations prédateur-proie dans les populations de gibier, y compris évaluation des dangers éventuels auxquels sont exposées des espèces autrefois indigènes (par exemple : castor, lynx, loutre, faucon pèlerin, grand duc).

5. Discussion des différentes possibilités de lutte contre les dégâts causés par le gibier sous les aspects techniques, structurels et économiques.

6. Préservation de la densité et de la diversité des populations autochtones dans la faune et la flore des écosystèmes forestiers.

7. Comparaisons entre les différents aspects de la législation en matière de chasse dans les pays européens et leurs conséquences sur les effectifs du gibier et sur l'exploitation forestière.

8. Canalisation des promeneurs dans les zones forestières en vue d'améliorer la gestion du gibier par la création de zones de silence comportant des refuges et des aires de nourriture.

9. Comparaison entre différentes méthodes de chasse en vue d'obtenir une pratique de la chasse aussi peu nuisible, et en même temps aussi efficace que possible.

## Les connaissances pratiques indispensables du chasseur

Toutes ces connaissances théoriques ne sont que l'un des aspects du complexe global de la chasse. L'autre aspect est la connaissance des capacités pratiques, souvent artisanales, qui sont nécessaires à la réalisation effective sur le terrain de chasse



des ambitieux objectifs de la biologie et de l'écologie du gibier. Le forestier expert en matière de chasse doit donc aussi maîtriser la rude pratique de la chasse qui commence par la connaissance du gibier (évaluation des caractéristiques relatives à l'âge, à la force et à la santé, qui sont propres à différentes espèces) et qui englobe toute la gamme des méthodes de chasse, l'aménagement d'installations destinées aux chasseurs, d'équipements de gestion et de protection, d'aires de nourriture et d'abris ainsi que le maniement sûr d'armes de chasse, la technique du tir, la façon de traiter le gibier abattu, les coutumes de chasse et bien d'autres aspects. Les écoles forestières disposent, pour l'enseignement de ces matières, de terrains de chasse spéciaux où tous les exercices pratiques peuvent être accomplis et où des projets de recherche en matière de chasse peuvent aussi être entrepris. En outre, les élèves sont initiés à la pratique de la chasse au cours de stages d'une durée de plusieurs mois que les futurs forestiers doivent effectuer dans des administrations forestières.

Cela garantit aux cadres futurs de l'administration forestière une bonne formation, à la fois théorique et pratique, qui leur permet non seulement d'attribuer sans problème les permis de chasse, mais aussi de reconnaître les interactions de plus en plus compliquées entre la forêt et le gibier, entre la nature et l'environnement et de s'intégrer de façon responsable dans leur profession.

## Conseil de l'Europe: le code européen de comportement du chasseur

L'objectif de ce code est de promouvoir la dimension éthique de la chasse. Responsable d'un capital naturel qu'il importe de transmettre aux générations futures, le chasseur doit respecter non seulement les lois et règlements en matière de chasse, mais également les règlements du jeu biologique.

En résumé les règles de comportement du chasseur sont les suivantes:

1. Respectez les limitations à l'exercice de votre droit de chasse : elles sont fondées notamment sur les impératifs écologiques des espèces et de leur milieu.
2. Respectez le gibier quel qu'il soit.
3. Cherchez à être un chasseur compétent et responsable.
4. Soyez conscient de vos responsabilités vis-à-vis d'un patrimoine naturel commun à l'humanité.
5. Vous êtes responsables de vos actes. Observez strictement les règles de sécurité.
6. Ayez des égards pour les autres.
7. Soyez un bon gestionnaire.
  - protégez et gérez les populations de gibier
  - protégez et gérez les territoires.

(Photo W. Lapinski)

# Equilibre écologique

Paul Schwab

La diversité des espèces et des sites font toujours de la forêt l'un des écosystèmes les plus étendus et les plus importants de la terre. La forêt est la composante et la protection principale de l'espace vital des plantes, des animaux et des hommes.

Les divers éléments des systèmes forestiers et leurs utilisateurs ont des liens multiples et étroits et leur interdépendance a les effets les plus variés.

La subsistance de ces symbioses n'est possible que si l'exploitation de la nature évite les interventions nocives, c'est-à-dire si les écosystèmes restent en équilibre.

Les perturbations les plus fréquentes et les plus graves de cet équilibre et par conséquent la mise en péril de certaines espèces ou même de catégories ou d'écosystèmes tout entiers sont :

— l'exploitation ou le défrichement inconsidéré sur de grandes surfaces de forêts sans une prévision suffisante pour le renouvellement des effectifs;

— la pollution et la diffusion de substances toxiques à grande échelle dans les sols, les eaux et l'air;

— l'exploitation brutale et excessive (par exemple le piégeage des oiseaux dans le sud de l'Europe, le recours excessif aux engrais sur les sols cultivables), mais aussi les interventions favorables à certaines espèces ou à certaines catégories de l'écosystème (par exemple protection excessive du gros gibier dans une grande partie de l'Europe centrale).

Toutes ces perturbations sont consécutives à l'accroissement démographique et à l'augmentation effrénée des besoins, mais aussi à une mauvaise compréhension du véritable progrès. La perturbation ou la destruction des écosystèmes forestiers se traduisent par l'érosion et l'apparition de stepes ou de déserts.

## Dommages dus au gibier

La région montagneuse d'Achensee/Karwendel, à mi-chemin entre Innsbruck et Munich dans les Alpes calcaires du Tyrol nord, comme presque toute l'Europe centrale, a beaucoup souffert à partir de 1955 de l'effectif beaucoup trop élevé de gros gibier. Il en est résulté de graves dommages pour les arbres, rongés par les cervidés. Les maladies, les épidémies et la forte mortalité du gibier, mais aussi l'arrêt presque total du rajeunissement naturel des forêts mixtes de montagne, qui a surtout frappé le sapin argenté, l'érable à feuille d'obier et le hêtre rouge, ont été la conséquence de cette situation. C'est pour assainir le gibier qu'a été fondée en 1963 à Achenkirch la zone de 63.000 ha de Karwendel où l'on soigne les cerfs. On a réussi de cette manière à mieux préserver les territoires et les caractères propres à l'espèce, et ce sur une grande surface.

Grâce à l'initiative et à la collaboration agissante des gardes-chasse, l'entreprise de recherche et d'expérimentation d'Achenkirch (sous la direction du Dr. A. Bubenik, célèbre spécialiste de gibier), s'est d'abord attaché à soigner la forêt et le gibier. Cependant, en raison de ses nombreuses ramifications, cette entreprise soutenue par des personnes privées et par les pouvoirs publics s'intéresse aussi depuis longtemps à l'alimentation animale, à l'exploitation du bois, à l'ouverture de sentiers, ainsi qu'au tourisme de masse et à la pollution de l'air, et aux effets sur la forêt.

Le manque de place m'oblige à esquisser seulement les principales connaissances, conclusions et expériences qui ont été tirées de ces travaux exemplaires pour une meilleure exploitation de la forêt et une meilleure gestion de l'environnement.

## Problème des effectifs

Les observations faites dans les territoires d'essai (*Versuchsreviere*) ont montré qu'un effectif trop élevé de chevreuils est



Zone expérimentale clôturée en 1975, puis dix ans plus tard avec régénération naturelle et enfin avec des taillis de forêts mixtes et variées, sans clôtures, grâce à une « adaptation » du gibier aux besoins de l'environnement (réduction des effectifs), et à quelques mesures concernant la pâture en forêt et le ramassage du bois (Photo P. Schwab)



La principale cause du broutage des plantes, si pernicieux pour les forêts. Les chamois des forêts peuvent aussi, à certains endroits, endommager gravement les épineux et les hêtres. Les cerfs aiment aussi les forêts mixtes, mais comme ils vont au gainage ils broutent moins de plantes que les chevreuils. Une bonne structure par sexe et par âge est aussi indispensable au bien-être et au comportement normal du gros gibier qu'une nourriture suffisante et des refuges non perturbés.

L'examen minutieux des organes et des effectifs, les simulations, le calcul des probabilités, l'étude des comportements et les tests ont montré que chez les cerfs, les chevreuils et les chamois, le rapport des sexes devait être proche de 1 : 1 et que les adultes des deux sexes, c'est-à-dire les individus sexuellement actifs, physiquement forts, expérimentés et dominants devaient représenter environ 50 % de l'effectif (60 % chez les chevreuils).

On a constaté que l'enrichissement et l'amélioration des aliments ainsi que le nourrissage d'hiver des cerfs et des chevreuils, différent selon les espèces, a contribué au bon état du gibier.

Le résultat logique de ces constatations a été, pendant les cinq premières années, une réduction approximative des effectifs de 70 % pour le chevreuil, de 35 % pour le cerf et de 25 % pour le chamois et par conséquent une meilleure adaptation aux possibilités d'accueil du territoire. Aujourd'hui on estime que sur un espace vital de 100 ha il y a de 2 à 3 chevreuils, 3 cerfs et environ 6 chamois.

## Améliorer la structure des sexes et des âges

Pour améliorer la structure des sexes et des âges, il a fallu diminuer l'excédent de femelles et obtenir par des tirs une proportion de jeunes comprise entre 65 et 80 %, mais de 10 % pour les moins jeunes. Les adultes n'ont été abattus qu'à l'apparition des premiers signes de vieillissement.

Les interventions trop timides chez les jeunes, où la nature produit un excédent pour le maintien de l'espèce, un trop grand nombre de tirs parmi les adultes, qui assurent la salubrité de l'espèce, et un abattage trop précoce des anciens contribuent à désorganiser les effectifs de gros gibier et indirectement à multiplier les dégâts.

Le critère à retenir pour fixer le nombre de tirs dans les territoires expérimentaux reste l'étendue des dégâts causés et subis par le gibier. L'étude de ces dégâts a montré que dans la région d'Achensee/Karwendel les animaux de pâture ont sensiblement contribué à la détérioration des forêts et au ralentissement ou à l'arrêt de leur rajeunissement, lorsque le pâturage était intensif dans les forêts.

## Dégâts causés aux forêts

Les dégâts causés aux pâtures forestières sont dus au broutage indistinct des semis et des petites plantes, mais naturellement aussi des feuilles, des pousses et des bourgeons. En outre, le pâturage en forêt a l'inconvénient de tasser le sol par la succession des piétements et des reposées. Comme les maladies du gibier, les dégâts aux pâtures contribuent à appauvrir les espèces végétales productrices de bois et en dernière analyse à ne laisser subsister que l'espèce la moins touchée. Il est surprenant de constater que les bovins évitent de ronger le sapin argenté. Par conséquent, le rongement est un indice de la bonne ou de la mauvaise adaptation numérique des effectifs du gibier à leur environnement.

Les graves dégâts aux pâtures forestières sont un signe certain de surcharge des clairières voisines. Partout où c'était possible, on s'est donc efforcé de remédier au pâturage excessif en forêt en supprimant les droits de pâture qui n'étaient pas indispensables ou en les transférant à des activités agricoles ou encore en multipliant les clairières et en séparant les forêts et les pâtures; nombre de ces opérations ont déjà rendu de grands services au gibier et à son environnement.

### Protéger les sols forestiers

A mesure que la lutte contre les dégâts causés par le gibier et par les pâtures a rajeuni les effectifs des forêts mixtes sur de grandes surfaces et que les dégâts d'immission se sont accrus, l'importance est apparue de protéger des jeunes plantations, les sols forestiers et les effectifs restants contre les dégâts causés par le ramassage du bois et la construction de routes forestières.

Voilà pourquoi on a réservé dans une large mesure aux mois d'hiver l'exploitation du bois, surtout du bois dur, et son acheminement sur de lourdes remorques, actuellement le mode de transport de loin le moins cher qui a cependant l'inconvénient de causer beaucoup de dégâts en été. Quand, au contraire, le sol est gelé et que la couverture de neige offre une protection, il est possible de diminuer ou même d'empêcher complètement les dégâts causés aux jeunes plantations, aux sols forestiers, aux effectifs résiduels et aux chemins. Il y en a de nombreux exemples : le ramassage du bois en hiver présente aussi beaucoup d'avantages pour la répartition du travail, la fourniture de bois aux acheteurs, la diminution du chômage d'hiver, les risques de parasites, la dépréciation et les prix du bois.

Le meilleur moyen de transporter le bois vers les routes sans provoquer de dégâts consiste à faire glisser des traîneaux sur des câbles qui ne touchent pas le sol. A cause de cet avantage, cette méthode s'est beaucoup développée. En effet, comme elle évite les dommages, diminue le coût d'exploitation, rapporte des profits et remplit au mieux toutes les fonctions de la forêt, ce mode de transport, malgré son coût

élevé, revient souvent meilleur marché que les procédés de ramassage du bois techniquement plus efficaces mais plus brutaux.

Le routes forestières stables doivent être suffisamment nombreuses pour les soins intensifs à donner aux forêts, pour une exploitation rapide du bois, et pour les méthodes de ramassage respectueuses de l'environnement. Elles doivent être soigneusement conçues pour réduire au minimum les dommages et les altérations causées à la nature. La limitation au strict nécessaire, le renoncement aux procédés de construction grossiers et fortement mécanisés recourant à des explosions qui provoquent de larges trous, la conjonction des instruments les plus modernes et des méthodes de travail les plus élaborées permettent aussi de construire des routes en ménageant la nature de façon remarquable sans augmenter les frais. De nombreux exemples en sont la preuve.

La nécessité de réduire les effectifs de gibier pour les adapter aux besoins de l'environnement et de prendre des mesures d'accompagnement pour la pâture en forêt et le ramassage du bois est démontrée par la réapparition des taillis de forêts mixtes sur de grandes surfaces et sans barrières.

### Conséquences sur la santé du gibier

Pour montrer que la réduction des effectifs dangereusement élevés a amélioré la santé du gibier, il suffit de rappeler que leur mortalité a diminué, que leur poids a augmenté, que les trophées sont plus beaux, que les espèces se sont diversifiées et que les

animaux sauvages autrefois rares se sont multipliés.

Il y a des siècles que le gibier ronge les arbres. Ce qui est en cause, c'est seulement l'ampleur de ce phénomène qui compromet l'équilibre du milieu vivant. En ce qui concerne les effectifs de gibier, nous devons faire accepter la chasse par l'opinion publique, non plus en faisant valoir que les chasseurs ont trop peu de temps, de connaissance et d'adresse, mais en rappelant que l'adaptation des densités de gibier se faisait autrefois naturellement.

Les résultats du projet de recherche d'Achenkirch ne résolvent certainement pas les problèmes d'environnement de cette région, mais ils frayent la voie à une bonne conception de la science et de l'activité.

On peut formuler le souhait qu'une forêt ayant retrouvé sa richesse et son exubérance pourra franchir la longue période qui reste à parcourir pour que les mesures de soulagement de l'environnement et surtout de lutte contre les émissions toxiques, souvent prises trop tard par des hommes politiques insouciantes ou opportunistes, fassent leur effet. ■

(Photo S. Cordier)



Réintroduction du castor (Photo W. Lapinski)

## Le gibier et son habitat

Erik Dahl

L'influence de l'homme sur la nature devait être faible à l'époque où le climat commença à se réchauffer après la dernière glaciation qui avait touché directement ou indirectement l'ensemble de l'Europe. Des paléontologues et archéologues prétendent que l'homme du paléolithique contribua, pendant la période post-glaciaire, à l'extinction massive des grandes espèces de mammifères d'Amérique du Nord et d'Europe; mais cette hypothèse paraît improbable au biologiste et au chasseur. Les chasseurs du début du paléolithique étaient peu nombreux, leurs armes n'étaient pas efficaces, sauf à très faible distance, et on voit mal comment, même en s'aidant du feu, ils auraient pu faire disparaître des espèces entières; peut-être, tout au plus, exterminèrent-ils les derniers spécimens d'espèces déjà condamnées par la transformation du milieu.

Il est plus que probable que la disparition en Europe d'animaux pourtant bien adaptés au froid, comme le mammouth, le rhinocéros laineux et l'élan d'Irlande, résulta surtout de l'évolution climatique, que les bandes de chevaux sauvages furent repoussées vers les plaines sèches de l'Est quand la forêt recouvrit les plaines d'Europe occidentale et que c'est la fonte des glaces qui força les troupeaux de rennes à gagner rapidement le Nord.

Mais lorsque les hommes devinrent plus nombreux et perfectionnèrent leurs techniques, ils menacèrent les autres formes de vie parce qu'ils acquirent la capacité de transformer leur propre environnement et celui des autres espèces.

### L'intervention de l'homme

De ce fait, dans chaque pelletée de terre ramassée aujourd'hui sur le continent européen, dans chaque seau d'eau puisé dans les mers qui le baignent, on pourrait trouver la trace d'une forme quelconque d'intervention de l'homme dans le cycle de la nature. Ce processus débuta il y a seulement 10.000 ans environ : les cultivateurs installés sur le pourtour de la Méditerranée orientale furent les premiers à marquer durablement de leur empreinte le sol qu'ils labouraient. Pour autant que nous puissions le reconstituer d'après l'étude des fossiles et, plus récemment, des documents écrits, le phénomène commença de façon presque imperceptible, pour ensuite s'accélérer au point de devenir terrifiant aux yeux des biologistes.

Longtemps avant la rédaction du Nouveau Testament, le pâturage, le feu et la sécheresse provoquée en partie par l'homme avaient dénudé de vastes régions de l'Europe méridionale et détruit par là même nombre des habitats naturels de la vie sauvage. Et l'influence de l'homme, de plus en plus marquée, se répandit vers le Nord jusqu'à gagner l'Europe. L'apparition d'établissements humains permanents eut



tout ceci aboutit à un processus de destruction des habitats sans précédent depuis la fin des glaciations du pléistocène.

### La destruction des habitats

Mais il fallut beaucoup de temps à l'homme pour mesurer les conséquences de l'exploitation croissante de la nature. La nature était censée être au service de l'humanité. Lorsque Linné, éminent naturaliste du XVIII<sup>e</sup> siècle, effectuait, à la demande de sociétés savantes ou du parlement de son pays, des voyages d'exploration depuis la Laponie, pratiquement inconnue à l'époque, jusqu'aux rivages méridionaux de la mer Baltique, il avait surtout pour mission de trouver de nouvelles ressources pour l'artisanat et l'industrie, l'aspect scientifique de ces voyages étant, officiellement du moins, supposé secondaire.

Lorsque nous cherchons dans l'histoire des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, dominés par l'utilitarisme, une catégorie de citoyens soucieux de préserver la vie sauvage, nous n'en trouvons qu'une — les propriétaires terriens pratiquant la chasse. Beaucoup, pour ne pas dire la majorité, des membres de la classe dirigeante et de la petite noblesse terrienne s'intéressaient à la chasse, quelques-uns passionnément. L'amour de la chasse conduit automatiquement au désir de sauvegarder le gibier et ses habitats. Cette logique simple a sauvé, du moins pour un temps, nombre de forêts et plans d'eau d'Europe et, du même coup, les écosystèmes riches et variés qu'ils constituaient.

Mais au XX<sup>e</sup> siècle et, surtout, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les contraintes économiques ont considérablement réduit la liberté de choix des propriétaires fonciers, modifiant par là même le cadre de l'activité du chasseur.

En sylviculture, les forêts feuillues ont été remplacées dans une large mesure par des monocultures de conifères, ce qui a considérablement réduit la diversité des habitats, y compris la gamme des aliments à la disposition des herbivores. Par voie de conséquence, les plantations équiennes de conifères sont davantage exposées au risque d'abrutissement, surtout par les cervidés, et aux attaques des insectes.

Dans l'agriculture, des contraintes économiques analogues ont conduit, dans beaucoup de régions, à l'introduction de monocultures et à l'emploi de machines plus lourdes et plus volumineuses. Tout cela a nécessité un réaménagement des terres cultivées : le paysage agricole se présente maintenant sous la forme d'immenses champs aux contours rectilignes, d'où ont été éliminés tous les obstacles : haies, fossés, bouquets d'arbres et zones humides. Automatiquement, ce nouveau type d'agriculture, où de vastes surfaces sont consacrées à un petit nombre de cultures, est

devenu plus vulnérable et pour maintenir la productivité il a fallu recourir de plus en plus aux engrais artificiels, aux herbicides et aux pesticides. Or, ces deux derniers produits détruisent uniformément de vastes portions du monde végétal et animal. Le résultat est qu'aujourd'hui, une grande partie des terres cultivées d'Europe ont un rendement biologique élevé combiné avec une diversité biologique d'une pauvreté consternante.

La destruction complète de certains habitats naturels préoccupe maintenant beaucoup de gens et on peut dire que, *grosso modo*, les efforts pour combattre ses effets néfastes s'orientent dans deux directions.

La première méthode, que nous pourrions appeler protectrice, consiste à créer des réserves et des parcs nationaux les plus vastes possible. Les projets mis en œuvre dans ce but sont extrêmement coûteux et, partant, peu nombreux et dispersés dans l'espace, mais leur mérite essentiel est de donner naissance à une sorte de musée vivant des paysages d'autrefois, complets avec leur flore et leur faune. Malheureusement, on ne peut pas faire grand chose pour préserver ces sites des effets secondaires des activités extérieures, et leur avenir n'est pas sans nuages. L'autre approche, celle

des chasseurs, consiste à sauvegarder ou à créer un grand nombre de petits plans et cours d'eau et à remodeler de multiples parcelles afin de maintenir ou d'accroître la diversité biologique d'un paysage exploité par l'homme. Elle cherche donc à obtenir un effet cumulatif par le biais d'un grand nombre de projets modestes. Heureusement, les conséquences bénéfiques de ces deux approches ont l'avantage de se compléter.

### Le chasseur, défenseur de la nature

Dans l'Europe industrialisée d'aujourd'hui, le chasseur défend la nature. Cela s'explique en partie par un état d'esprit étroitement lié à la chasse : le chasseur est heureux de se déplacer dans un environnement qu'il a appris à connaître et à aimer, où il se sent chez lui, et il condamne automatiquement toute influence ou action contraire aux valeurs inhérentes à cet environnement, notamment celles de la chasse mais ce ne sont pas les seules. Son attitude tient cependant aussi en partie au fait qu'il connaît mieux que ses ancêtres la réalité biologique et la dynamique de la chasse, ce qui l'aide à mieux se définir par rapport au gibier et à son environnement. Souvent, il a suivi des cours de gestion du gibier, et

plus les années passent, plus il y a de chances qu'il ait réussi un des examens plus ou moins difficiles que doivent maintenant subir les chasseurs dans un nombre croissant de pays d'Europe. Il sait que les problèmes de gestion du gibier doivent être traités à la source, qu'ils sont inévitablement liés à la situation de l'écosystème auquel appartiennent les espèces de gibier.

La combinaison de tous ces facteurs a entraîné une réorientation des méthodes de gestion du gibier. Autrefois essentiellement axées sur les espèces, elles mettent aujourd'hui l'accent sur l'habitat.

Cette évolution a eu d'importantes conséquences : elle est directement à l'origine de la multitude de petits projets locaux pour l'amélioration des habitats évoqués plus haut. Il arrive, rarement, que ces projets bénéficient de subventions des pouvoirs publics, mais leur multiplication rapide s'explique surtout par une caractéristique du chasseur, qui est son désir de les financer de sa poche ou par son travail. Ses motivations ne sont pas essentiellement altruistes, parce que, pour des raisons évidentes, il espère tirer quelques profits des efforts qu'il a consentis, seul ou avec d'autres, mais en même temps il sait que leurs conséquences dépassent largement les objectifs spécifiques de la chasse.

*Elan dont les populations s'accroissent en Scandinavie* (Photo Le Carlsson)



### L'amélioration des habitats en zone forestière

Un exemple concret servira à illustrer ce propos. Dans une chaîne de collines boisées du sud de la Suède, on a établi un barrage sur un petit torrent, le plus souvent à sec l'été, et creusé une partie du lit en arrière de ce barrage jusqu'à une profondeur d'un à deux mètres afin que les chevreuils et les élans aient en permanence de l'eau potable. Deux étés plus tard, la retenue couvrait un hectare environ et les traces de chevreuils étaient nombreuses sur ses bords. Le premier objectif était donc atteint. Mais le nouveau plan d'eau avait aussi attiré d'autres formes de vie. À côté de plusieurs espèces de plantes aquatiques, plusieurs espèces d'oiseaux y nichaient, notamment un couple de cygnes sauvages, un couple de grèbes jougris, un couple de poules d'eau et un couple de chevaliers culblancs. Deux espèces d'hirondelles patrouillaient au-dessus de l'eau, un couple de gobemouches noirs et un couple de bergeronnettes sur les rives. Il y avait en outre dans le secteur au moins six espèces de libellules ainsi qu'un grand nombre d'éphémères, de phryganes, de moustiques et autres insectes aquatiques. Bref, une partie du versant sec et aride de ce torrent était devenue une oasis abritant une vie aquatique abondante pressée de coloniser ce nouvel habitat. En dehors de la fourniture d'eau potable, rien n'avait été fait pour améliorer les conditions de chasse, mais la personne qui avait consacré une somme appréciable et beaucoup d'efforts à ce projet s'est trouvée amplement récompensée par les résultats obtenus.

Cet exemple concernait une zone forestière, mais, même si de nombreux marécages et plans d'eaux forestiers ont été asséchés et plantés d'épicéas ou de pins, aucun type d'habitat important pour la vie sauvage n'a, en Europe, perdu autant de zones humides que les plaines fertiles où les lacs et les marécages sont souvent peu profonds et faciles à assécher et les cours d'eau la plupart du temps, faciles à canaliser.

### Les régions agricoles

Les chasseurs font preuve aujourd'hui de beaucoup d'ingéniosité pour trouver dans les régions agricoles des sites leur permettant d'aménager de petits plans d'eau sans se heurter à des intérêts économiques plus puissants. Heureusement, ces plans d'eau se multiplient maintenant en de nombreux endroits. Chacun acquiert son individualité propre selon son emplacement, la topographie générale, les caractéristiques du sol et du climat ainsi que l'étendue et la profondeur de l'eau.

Pour le plaisir des chasseurs, beaucoup hébergent une nichée de colverts et diverses espèces de canards migrateurs s'y arrêtent parfois. D'autres oiseaux, comme

d'énormes conséquences pour la vie sauvage.

Les produits d'origine animale acquièrent une valeur commerciale et certaines espèces se révélèrent plus vulnérables que d'autres. La pression humaine trop forte entraîna l'extinction ou la quasi-extinction de l'élan, du castor, de l'ours, du loup et du lynx en Europe occidentale, ainsi que la disparition de certains oiseaux, notamment les grands rapaces comme le pygargue. Les plus farouches ennemis des grand prédateurs furent les éleveurs d'ovins et de bovins et, dans le Nord, les propriétaires de rennes, qui n'épargnèrent aucun effort pour exterminer des espèces dans lesquelles ils voyaient une menace pour leur subsistance.

Mais si la persécution directe par l'homme joua un rôle dans l'appauvrissement de la grande faune d'Europe, les effets indirects des activités humaines furent à la longue bien plus destructeurs.

La population européenne, qui était de 130 millions de personnes en 1700, passa à 180 millions en 1800, 400 millions en 1900 et 600 millions en 1960, d'où une augmentation exponentielle des besoins en terres et en eau. Avec le début de l'industrialisation dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, une pollution chimique croissante, alimentée par des substances de plus en plus diverses, vint ajouter ses effets aux pressions exercées par l'agriculture, les communications et l'urbanisation.

Pour les espèces animales et végétales, grandes et petites, terrestres et aquatiques,





1

Gérer...  
en contribuant  
au maintien  
de la diversité  
des habitats,  
qui est le  
fondement même  
de la richesse  
naturelle



2



3



4



5



6

la foulque macroule, la poule d'eau, le râle d'eau ou le grèbe castagneux, peuvent décider d'y nicher. Et, comme la retenue évoquée précédemment, ces nouveaux plans d'eau sont bientôt colonisés par d'autres formes de vie aquatique, tels les batraciens, poissons, insectes, mollusques et sangsues. Ils attirent également diverses plantes aquatiques.

Tous ces plans d'eau étant différents, la faune et la flore qu'ils abritent sont elles aussi différentes; il faut savoir qu'elles se modifieront avec le temps, selon un rythme qui dépendra de divers facteurs, parmi lesquels l'étendue et la profondeur de l'eau jouent un rôle essentiel. Les plans d'eau seront progressivement envahis ou recouverts par des roseaux et des joncs ou des plantes à feuilles flottantes, ce qui affectera la faune. Bien souvent, il faudra les dégager régulièrement. Mais, d'une manière générale, la création de ces petits plans d'eau dans une région agricole qui en était auparavant démunie entraînera une importante diversification biologique.

On obtiendra des effets analogues sur les parties d'une zone agricole utilisées pour la chasse. Toute exploitation agricole comporte de petites parcelles impossibles à cultiver de manière rentable avec de grosses machines ou qui, pour d'autres raisons, sont laissées en friche. Il peut s'agir de bouts de terrain trop étroits pour que les machines puissent y tourner, de petites collines rocailleuses, de rangées d'arbres ou d'arbustes plantés pour arrêter le vent, de jardins et de parcs ou d'autres parcelles non cultivées autour des bâtiments. Les terrains bordant les plans ou cours d'eau, artificiels ou naturels, sont particulièrement intéressants pour les chasseurs. Avec l'accord du propriétaire et, si possible, sa collaboration, ils peuvent être aménagés pour attirer le gibier, et avantage supplémentaire, être transformés en refuges pour d'autres espèces décimées par l'agriculture moderne à grande échelle, telles certaines fleurs que les plus âgés d'entre nous associent aux procédés culturels d'autrefois.

### Les forêts

Dans les forêts, les chasseurs s'efforcent aussi, avant tout, de conserver ou de créer la plus grande diversité possible d'habitats compatibles avec les exigences de la sylviculture. Une collaboration avec les forestiers est ici absolument nécessaire pour arriver à répondre aux besoins du gibier tout en évitant ou en limitant les dommages aux peuplements forestiers. Beaucoup d'exemples sont là pour montrer que cet équilibre peut être atteint si les intéressés font preuve de bonne volonté. Il est évident que là aussi, l'accroissement de la diversité biologique de l'habitat attire de nouvelles espèces d'animaux et de plantes. Mais le chasseur doit savoir que, lorsqu'il y a des cervidés, leur nombre risque d'augmenter



rapidement au point que la charge de gibier excède ce que peut normalement supporter le territoire.

Les chasseurs ne peuvent pas faire de miracles. Dans de vastes régions d'Europe, beaucoup d'éléments de la flore et de la faune originelles, notamment les espèces qui ne supportent que de faibles modifications du milieu, sont irrémédiablement perdues par suite de l'intervention humaine, en générale indirecte. Ce n'est pas en créant de nombreux plans d'eau ou en sauvegardant ou en replantant une multitude de parcelles que l'on parviendra à les préserver. C'est le rôle des vastes réserves ou parcs de protéger les dernières zones de nature intacte ou presque, où ces espèces ont peut-être encore une chance de survivre.

Mais si, à leur niveau plus modeste, les chasseurs parviennent à rétablir une certaine diversité d'espèces animales et végétales dans des zones restreintes consacrées à la gestion du gibier, ce sera déjà une grande réussite en matière de conservation.

### Rôle des associations de chasse

Il faut savoir dans ce contexte qu'il peut subsister en Europe des régions où, en raison de la persistance des méthodes traditionnelles de chasse et de l'insuffisance des moyens éducatifs et économiques, les chasseurs ignorent encore la philosophie moderne de la chasse. Les associations locales et nationales de chasse peuvent beaucoup faire à cet égard pour changer les mentalités.

Mais, avec toutes les réserves qui s'imposent, force est de constater que les millions de chasseurs qui pratiquent leur sport dans l'Europe d'aujourd'hui, en étant prêts à s'engager activement et à payer de leur

personne, jouent un rôle important et peut-être même essentiel dans l'action quotidienne de protection de la nature dans de vastes régions de notre continent. Ils ont également, en maintes occasions, prouvé leur volonté de collaborer avec d'autres organismes dont les buts et les idéaux sont proches des leurs, indépendamment d'éventuelles divergences sur tel ou tel point.

Enfin, on constate aussi *de visu* que dans les régions où les chasseurs sont autorisés à appliquer les principes modernes de gestion du gibier, qu'il s'agisse de zones humides, de terres cultivées ou de forêts, des espèces animales et végétales plus nombreuses et variées ont davantage de chances de vivre normalement que là où les chasseurs n'interviennent pas. Cette remarque vaut aussi pour le nombre relativement faible d'espèces sur lesquelles ils effectuent des prélèvements en tenant compte de la gestion du gibier que peut supporter chaque territoire. Si les populations de canards augmentent aujourd'hui en Europe, on le doit, en partie du moins, aux efforts des chasseurs.

Plus frappante encore est la remarquable réussite des chasseurs en Amérique du Nord, où le programme de protection des habitats lancé par l'association «*Ducks Unlimited*» a commencé plus tôt et a eu des effets particulièrement bénéfiques pour toutes sortes d'organismes aquatiques.

Un vieux dicton dit que «*là où il y a des chasseurs, il y a du gibier*». La mise en œuvre des méthodes modernes de gestion du gibier permet d'élargir la formule et d'affirmer que «*là où il y a des chasseurs, la diversité des formes de vie est plus grande*». ■

## Agriculture et vie sauvage

Colin McKelvie

Le Royaume-Uni et l'Irlande sont, parmi les nations développées, pratiquement les seules à ne posséder aucune institution financée par l'Etat chargée de la recherche scientifique sur l'écologie et la gestion du gibier. Cette tâche est assumée par le Fonds pour la sauvegarde du gibier, œuvre indépendante, entièrement financée par les dons bénévoles de ses 15.000 membres et bénéficiant du patronage de certaines entreprises industrielles et commerciales. Il est commode de classer les recherches scientifiques entreprises par le Fonds et les techniques pratiques de gestion du gibier mises au point ultérieurement en quatre grandes catégories : zones humides et eaux intérieures; landes et régions montagneuses; zones boisées; terres cultivées.

Un aménagement juste des terres permet le développement de la vie sauvage dans toute sa variété (Photo K. Scowen/The Game Conservancy)



### Faisans et perdrix

Les terres cultivées n'assurent pas seulement la subsistance de la plus grande diversité d'espèces de gibier ainsi que d'autres formes de faune et de flore, elles permettent également à la plupart des chasseurs de pratiquer leur sport. Une analyse récente des tableaux de chasse obtenus à l'occasion du recensement national entrepris par le Fonds pour la sauvegarde du gibier, révèle que les faisans (*Phasianus colchicus*) représentent plus de 85 % du gibier tiré chaque année. Cela leur confère une supériorité numérique écrasante sur toutes les autres espèces de gibier à plume. Le Fonds consacre actuellement un grand projet de recherche à l'histoire naturelle et à l'écologie du faisan sauvage des terres agricoles du sud de l'Angleterre. Les premiers résultats de ces études ont apporté quelques indications importantes qui pourraient permettre de gérer les terres cultivables et les petites zones boisées adjacentes dans un sens favorable au développement de populations florissantes de faisans sauvages.

L'autre gibier à plume typique des terres agricoles britanniques est la perdrix grise (*Perdix perdix*). Contrairement au faisan, introduit de l'extérieur, la perdrix est une espèce indigène, jusque dans les années 30 elle était le gibier à plume le plus répandu dans la plupart des plaines de Grande-Bretagne et d'Irlande. Elle connut ensuite un déclin brutal imputable presque entièrement, comme l'ont montré les travaux du Fonds pour la sauvegarde du

gibier, à la modification des conditions sur les terres cultivées : emploi accru des pulvérisations de produits agrochimiques, surtout sur les céréales ; disparition des habitats de nidification que procuraient les haies ; ralentissement de la lutte contre le braconnage et les prédateurs. Ces facteurs conjugués ont entraîné la disparition de plus de 85 % de la population de perdrix au cours des 50 dernières années, alors que, dans le même temps, l'élevage intensif et les lâchers de faisans destinés à enrichir les réserves de faisans sauvages donnaient au

Bretagne et d'Irlande. Depuis les années 50, la culture a subi une série de transformations révolutionnaires qui ont eu un effet important et généralement destructeur sur les espèces sauvages des terres cultivées en général et le gibier à plume en particulier.

Pour améliorer les rendements céréaliers et la productivité agricole, les agriculteurs emploient des quantités croissantes de produits agrochimiques, non seulement comme insecticides, mais aussi comme

insectes que par le passé, ce qui réduit grandement leurs chances de survie.

Comme on tend maintenant à semer les céréales en automne, les ouvriers agricoles se consacrent de plus en plus au « nettoyage des terres » en hiver et éliminent ainsi un grand nombre des coins non entretenus qui, l'été, abritent de nombreuses espèces d'insectes, de plantes et de fleurs sauvages et attirent le gibier à plume, les oiseaux chanteurs et les papillons. La Grande-Bretagne rurale est donc devenue un environnement « plus propre », mais appauvri.

Nous vivons aujourd'hui à un âge de grande surproduction agricole et les économistes doutent de plus en plus de la viabilité d'une agriculture génératrice d'excédents aidée par des subventions et des subsides massifs ; quant aux écologistes, ils s'inquiètent des répercussions de méthodes agricoles supposant l'emploi de produits agrochimiques en quantités massives sur toute la vie sauvage des terres cultivées. Les tendances récentes et les théories actuelles en matière d'agriculture donnent à penser que des centaines de milliers d'hectares de terres agricoles cesseront d'être consacrés à la culture au cours des dix ou vingt prochaines années.

### La « production » de gibier pourrait-elle remplacer les cultures ?

Les chasseurs et les écologistes souhaitent que ce changement soit aussi bénéfique que possible pour le gibier et les autres espèces sauvages. Ceci pose aux exploitants le problème de savoir quel usage économiquement viable peut être fait des hectares enlevés à la culture. Ce qui est un problème pour l'agriculteur peut en fait constituer une chance importante pour l'écologiste et le chasseur. Dans tout le monde occidental, une population en majorité urbaine souhaite de plus en plus passer ses loisirs à la campagne et accéder librement aux zones rurales, pour s'y reposer et s'y distraire. La demande de chasse de bonne qualité est nettement supérieure aux ressources disponibles et si l'on s'efforce davantage d'encourager sur les terres agricoles le développement de populations vigoureuses de gibier sauvage, les exploitants s'apercevront que la production de gibier peut être une solution de remplacement intéressante, pour laquelle il existe un marché tout prêt et des clients disposés à payer un bon prix.

Les travaux de recherche du Fonds pour la sauvegarde du gibier s'accordent à démontrer que les milieux assurant la subsistance de populations florissantes de gibier sauvage tendent à abriter une riche variété d'autres espèces d'oiseaux, de mammifères, de papillons et de fleurs sauvages. La chasse et une gestion des terres destinée à encourager la prolifération du gibier à

plume apportent une contribution sans prix au développement d'une grande diversité d'espèces sauvages sur les terres agricoles.

### Utilité des haies et des petites zones boisées

Deux exemples de gestion des terres agricoles dans un sens favorable à l'existence du gibier à plume démontrent cette utilité. Les haies et les petites zones boisées (dont la superficie se limite parfois à un ou deux hectares) ne contribuent aucunement à la productivité des exploitations agricoles ; on les considère même souvent comme une gêne, puisqu'elles abritent des mauvaises herbes indésirables et des insectes nuisibles et rendent les grands engins plus difficiles à manœuvrer. Un grand nombre de haies et de petits bois ont été arrachés dans une grande partie du sud et de l'est de l'Angleterre. Or, pour les besoins de la chasse, il est indispensable de conserver des haies, des taillis et des bosquets et de faire en sorte qu'ils servent de lieux de nidification au gibier sauvage et d'abri aux oiseaux lâchés en liberté. La chasse constitue souvent la principale raison de conserver ces habitats indispensables à la survie d'un grand nombre d'espèces appartenant à la flore et à la faune des terres agricoles. L'exploitant qui gère ses champs de manière à conserver l'habitat du gibier rend aussi un grand service à beaucoup d'autres espèces. Il favorise la diversité et la richesse de la vie sauvage sur les terres

cultivées. Si la chasse n'avait pas occupé une place aussi importante dans la vie des régions rurales de Grande-Bretagne durant les trente dernières années, nous aurions certainement perdu des milliers de kilomètres supplémentaires de haies et un très grand nombre d'hectares de petits bois — non rentables pour la production de bois mais extrêmement bénéfiques pour le gibier et les autres espèces sauvages.

### Utilité de réduire les pulvérisations de produits agrochimiques

Le deuxième exemple nous est suggéré par d'importants travaux de recherche effectués récemment, montrant qu'une légère diminution de l'emploi des pulvérisations de produits agrochimiques sur les cultures de céréales pouvait être extrêmement bénéfique pour le gibier à plume sauvage, ainsi que pour les papillons, les fleurs sauvages et d'autres espèces. Des expériences ont montré qu'en n'effectuant aucune pulvérisation de désherbants sur une bande de six mètres de large en bordure de champs de céréales, on favorisait la croissance des mauvaises herbes et des fleurs sauvages et, par conséquent, la vie des insectes qui s'en nourrissent. Quand la bande non pulvérisée est bordée d'une haie bien entretenue — ayant une section en forme de  $\Omega$  et située sur un talus bien drainé avec au pied de la haie une bonne épaisseur d'herbes hautes — les perdrix et les faisans disposent d'un habitat de nidification très amélioré et les oiseaux nouvellement éclos

peuvent accéder immédiatement à d'abondantes réserves d'insectes, très importants pour leur survie et leur bon développement. Au bout de trois ans de travaux expérimentaux, il apparaît clairement que les perdrix et les faisans ont les uns et les autres un taux de survie beaucoup plus élevé si l'on cesse d'appliquer des produits agrochimiques sur simplement 2 % de la superficie cultivée, sans qu'il ne résulte, en année normale, une réduction mesurable du volume des récoltes. Du point de vue de l'écologiste, cette réduction des pulvérisations présente surtout l'avantage de protéger les fleurs sauvages, les papillons, les oiseaux chanteurs et beaucoup d'autres espèces végétales et animales qui ont si souvent été décimées ou éliminées par les produits agrochimiques. Une lutte contre l'action prédatrice des corbeaux et des mammifères pourrait aussi être très profitable au gibier et aux autres espèces sauvages.

Les recherches récentes du Fonds pour la sauvegarde du gibier démontrent clairement que les méthodes agricoles modernes et efficaces ne sont pas nécessairement incompatibles avec l'existence de populations florissantes de gibier et d'autres formes de vie sauvage. La mise au point d'une gestion des terres conciliant de façon acceptable plusieurs impératifs et la nécessité d'un travail éducatif destiné à faire mieux comprendre à la population comment concilier agriculture et sauvegarde de la nature figurent en tête de notre liste de priorités. ■



Perdix perdix (Photo M. Danegger/Jacana)

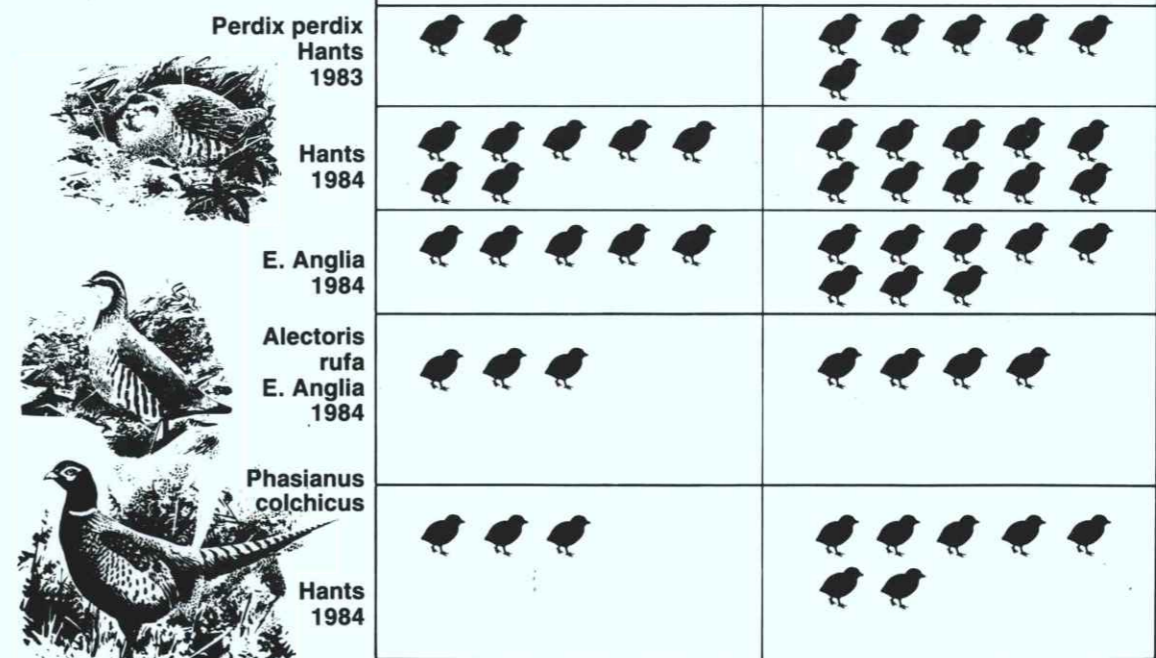
faisan une supériorité numérique et économique écrasante, faisant de lui actuellement le premier gibier de Grande-Bretagne et d'Irlande.

### Modification des techniques agricoles

Il ne serait ni raisonnable ni réaliste d'essayer d'étudier les populations de gibier à plume sauvages indépendamment des nombreuses autres espèces d'oiseaux, de mammifères, d'insectes et de plantes vivant dans le même milieu. On aurait également tort de ne pas tenir compte des répercussions fondamentales de l'agriculture sur les habitats de plaine de Grande-

herbicides et comme fongicides. Des tests ont montré que certaines pulvérisations de produits chimiques destinées à détruire les mauvaises herbes et le mildiou avaient souvent une action insecticide. Leur conséquence inévitable a été la quasi-disparition d'un grand nombre d'espèces de mauvaises herbes et de fleurs sauvages autrefois abondantes sur les terres cultivées, et des insectes qui en vivent.

Les recherches ont révélé que les perdreaux et les faisandeaux étaient tout simplement incapables de survivre sans une alimentation composée en grande partie d'insectes. Dans les champs de céréales des années 80, ils éclosent souvent dans un milieu beaucoup plus pauvre en



# Incidence économique

Un matin calme, un vent d'automne, un homme attentif, fusil en main, suit un chien : il espère une rencontre, qui, souvent, sera un bref contact visuel. Parfois aussi une meute, des chevaux, un cerf ; des hommes en ligne, des hommes ensembles, voilà quelques images que nous avons tous de la chasse ; ce patrimoine culturel venu du fond des âges semble ainsi, dans nos pays européens, l'une des rares situations où l'homme d'aujourd'hui est confronté à la nature en dehors de toute idée de production, d'argent. Or cette rencontre d'un homme et d'un gibier résulte d'une motivation complexe et surtout d'une série de décisions microéconomiques, préalables à tout acte de chasse.

En effet, dans les différents pays de la Communauté, à quelques nuances près, la chasse implique cinq catégories de dépenses.

## Les catégories de dépenses

1. **Les dépenses réglementaires** (8 à 15 % de la dépense totale). Partout il faut acquérir un permis de chasser et/ou une licence de port d'arme. L'assurance est quasi-obligatoire.

2. **Les dépenses d'acquisition d'un droit de chasser** (25 à 40 %). Le droit de chasse est, presque partout, un attribut du droit de propriété. Or, même si le profil sociologique du chasseur est mal connu (quelques études en Belgique, France, Grande-Bretagne, Italie, mais souvent avec des échantillonnages peu représentatifs), il semble cependant que le chasseur européen «moyen» soit un «ouvrier-cadre moyen-agriculteur». Dans beaucoup de cas il ne sera donc pas propriétaire d'un territoire où il pourrait chasser. Il va alors devoir acquitter annuellement des droits pour avoir la possibilité d'exercer son loisir. Cette acquisition est d'ailleurs un poste important de la dépense totale.

3. **Les dépenses d'équipement** (40 à 60 %). Il est évident que, comme tout sport, la chasse nécessite des objets spécifiques : une ou plusieurs armes, des munitions, des équipements vestimentaires spéciaux comme vestes, chaussures, gibecières, cartouchières mais aussi lunettes de visée, couteaux, appelants et bien d'autres accessoires. D'un point de vue comptable, nous incluons dans les dépenses d'équipement les chiens, les chasseurs ayant une proportion de ces animaux bien supérieure aux moyennes nationales.

4. **Les dépenses d'aménagement de territoire** (5 à 15 %) constituent un poste d'ampleur variable selon les pays et la pression cynégétique. Son importance financière est souvent difficile à évaluer, car la dépense correspondante est la plupart du temps incluse dans la dépense d'acquisition d'un droit de chasser.

5. Enfin, des **dépenses optionnelles** (5 à 10 %) ne sont consenties que par une fraction des chasseurs : permis spéciaux permettant des chasses particulières (grand gibier, vénerie) ou sur des territoires spécifiques (chasse au gibier d'eau) ; abonnement à des revues cynégétiques, tourisme hors des frontières nationales.

On voit donc que la chasse est une activité susceptible d'être décrite en termes financiers sous réserve de données statistiques fiables dans les domaines concernés. Cette évaluation constitue actuellement l'un des thèmes de recherche de notre laboratoire. Sous ces réserves, le tableau 1 montre l'importance financière de la chasse dans la Communauté.

Les valeurs indiquées n'incluent pas les dépenses relatives aux chiens (achat, entretien) que nous avons estimées par ailleurs à environ 500 millions d'écus.

## Les bénéficiaires de la dépense de chasse

Cette dépense est réalisée au profit de bénéficiaires multiples, créant ainsi des emplois : armuriers, commerce de l'équipement, éleveurs de gibier, commerce de la cynocynégétique, organisateurs de chasse et gardes-chasse privés, taxidermistes, personnel lié à la réglementation, aux revues de chasse, aux agences touristiques spécialisées. Enfin, les propriétaires de droits de chasse bénéficient directement de flux financiers ainsi que l'Etat, par le biais de taxes spécifiques et par celui de la TVA. Par des recoupements d'études nationales, centralisées par la Fédération des Associations de Chasse Européennes, nous avons réalisé une première estimation des emplois engendrés par l'activité cynégétique (tableau 2). Elle a mis en évidence une certaine homogénéité dans le nombre d'emplois créés par chaque chasseur : 2 emplois pour 125 chasseurs ou 15 emplois pour 1.000 chasseurs. Ces valeurs constituent, à notre avis, une moyenne assez correcte.

Tableau 1 : La dépense communautaire de chasse

Pays	Nombre de chasseurs	Dépense individuelle de chasse (en écus)	Dépense nationale de chasse (millions d'écus)
Belgique	28.500	2.200	62.7
Danemark	170.000	1.000	170.0
France	1.880.000	400	752.0
Grande-Bretagne	800.000	900	720.0
Grèce	300.000	400	120.0
Italie	1.500.000	400	600.0
Irlande	120.000	900	108.0
Luxembourg	2.600	1.000	2.6
Pays-Bas	36.000	1.000	36.0
R.F.A.	265.000	1.000	265.0
Espagne	1.050.000	400	420.0
Portugal	300.000	400	120.0
Total	6.452.000		3.376.0

Tableau 2 : Le nombre d'emplois engendrés par l'activité cynégétique dans la Communauté Européenne

Nombre de pays	Emplois	Arrondis	Fourchette
10	82.150	81.000	80- 85.000
12	100.350	100.000	100-105.000

En conclusion, retenons quelques éléments essentiels :

— la chasse est un loisir, pratiqué dans les zones rurales, par une population dont la composition socioprofessionnelle est très variée ;

— elle est financée exclusivement par ses participants, à l'exclusion de toute subvention ;

— elle constitue une activité économique, génératrice de ressources pour les Etats et de nombreux bénéficiaires, ainsi que d'emplois. A ces titres elle représente un volume financier d'environ 4 milliards d'écus 1984, et environ 100.000 emplois.

# Le bien commun

Mario Spagnesi

La situation que connaît actuellement le gibier en Italie résulte d'une série de phénomènes dont l'origine historico-culturelle est parfaitement établie. Ses aspects essentiels sont en fait au nombre de trois : la démarche intellectuelle vis-à-vis de la faune sauvage ; l'évolution des conditions socio-économiques du pays et la mutation du milieu naturel. Contrairement à ce qui s'est passé en Europe centrale et septentrionale, les animaux sauvages n'ont pas suscité, en Italie, l'intérêt du grand public, si ce n'est de façon marginale et sporadique. Fondamentalement humaniste et anthropocentrique, la culture italienne a toujours quelque peu méprisé le patrimoine écologique et a relégué les sciences naturelles à un rang inférieur à celui des sciences humaines. Cet intérêt tout relatif à l'égard de la richesse faunique explique également que la chasse ait été conçue comme un sport. De ce fait, les animaux sauvages ont été perçus non pas comme une ressource à gérer, mais comme le simple objet d'une activité ludique et n'ont d'ailleurs longtemps intéressé que les chasseurs. La rencontre avec les autres composantes sociales ne s'est par conséquent pas faite et les chasseurs eux-mêmes en sont ainsi arrivés à perdre tout sens de la mesure et de la responsabilité.

## La faune sauvage est un bien commun

Aujourd'hui cependant, il est communément admis que la faune sauvage est, comme d'autres ressources naturelles, un bien commun de la collectivité nationale et internationale. Elle fait effectivement partie intégrante, sur le plan structurel et fonctionnel, des écosystèmes ; de son intégrité et de sa stabilité dépendent le bien-être et la vie de l'homme. Le sceau de supranationalité dont est revêtu la faune sauvage ne doit pas s'appliquer aux seuls «nomades écologiques» que sont par exemple les oiseaux migrateurs et les cétacés, dont les déplacements intéressent plusieurs Etats ; les espèces sédentaires, surtout lorsque leur présence prend des formes endémiques, doivent être considérées comme une richesse universelle et bénéficier, à ce titre, de la plus grande attention des organismes nationaux qui ont la charge des territoires où elles vivent. Leur survie suppose de la part de ces organismes qu'ils usent des méthodes de gestion les plus appropriées et mettent notamment la faune à l'abri des multiples dangers directs qui la menacent : exploitation abusive (délibérée ou accidentelle), destruction et dégradation de l'habitat, introduction d'espèces exotiques.

(Photo J.C. Chantelat)

## Des ressources renouvelables

Les espèces animales sauvages constituent, tout comme les forêts ou l'eau des bassins de captage, des ressources finies mais renouvelables, à l'inverse des gisements miniers dont l'exploitation, si mesurée soit-elle, se traduit par une disparition irrémédiable de la matière. Rien ne s'oppose donc en théorie du moins, à ce que l'on prélève régulièrement sur chaque espèce animale sauvage un nombre d'individus proportionné à sa population : son potentiel de croissance ne devrait pas en souffrir.

Encore faut-il, pour que cette opération soit correctement menée, tenir compte de certains principes fondamentaux de conservation et bien comprendre les conditions de vie et d'évolution des populations intéressées. D'une manière générale, toute gestion rationnelle de la faune doit en effet tendre à préserver, dans une zone donnée, des milieux zoologiques aussi diversifiés et équilibrés que possible, dont les composantes soient numériquement comparables aux densités biotiques, de façon à tirer pleinement partie de leurs potentialités. Il va de soi que l'exploitation de la faune sauvage, qui n'est en réalité qu'une ressource du territoire parmi d'autres, doit se dérouler harmonieusement et paisiblement, en parallèle avec d'autres activités comme la sylviculture, l'agriculture et l'élevage du bétail. Il faudra pour ce faire recourir à une planification attentive qui, sans déroger aux

principes de base susmentionnés, affectera au territoire des usages multiples selon un ordre de priorité arrêté en fonction des caractères naturels et socio-économiques de chaque région ou unité de gestion.

## Des recensements sont nécessaires

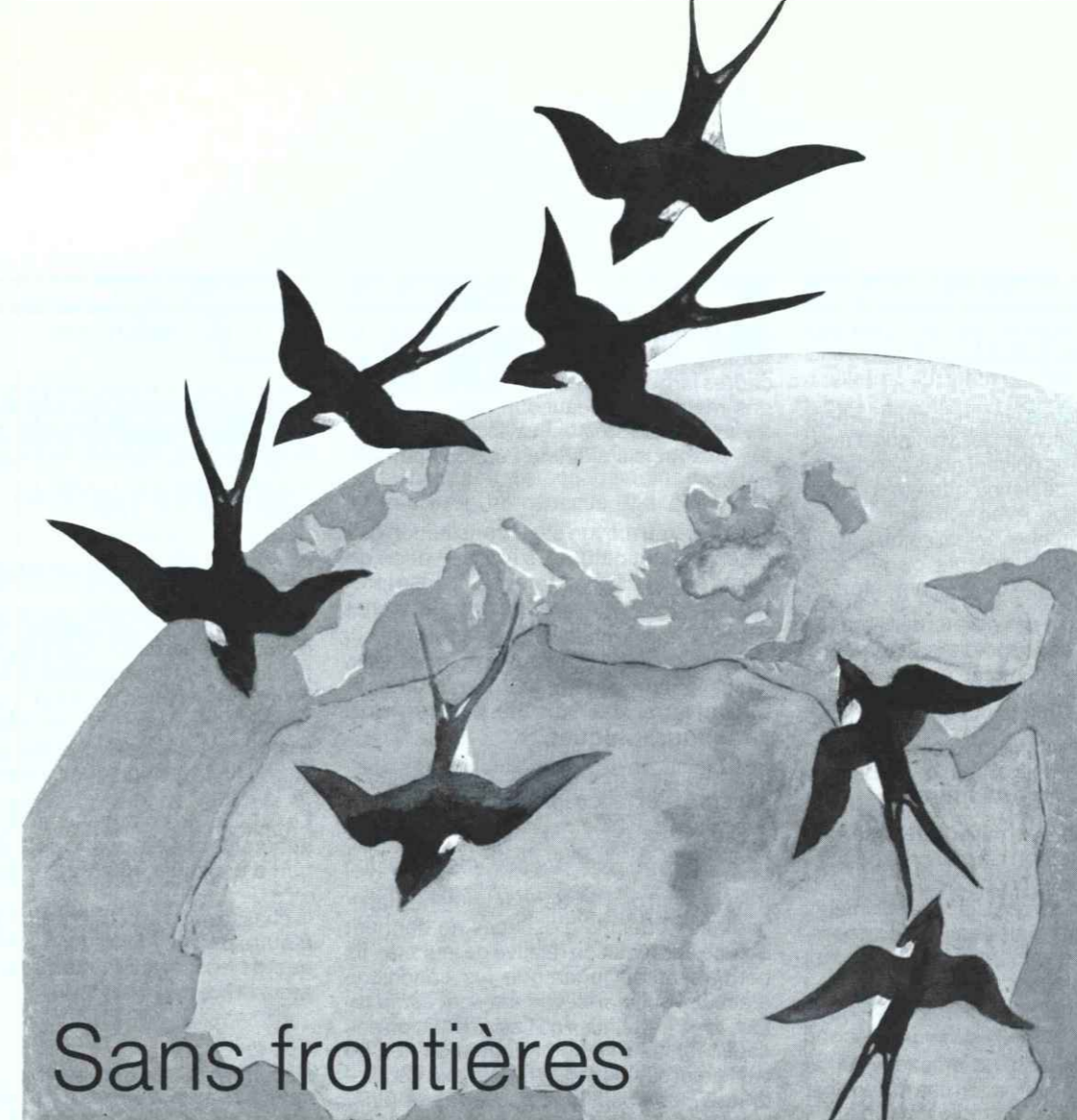
Le modèle de gestion fondé sur les principes énoncés plus haut prévoit une série d'opérations préliminaires destinées à jauger, qualitativement et quantitativement, le potentiel animal du territoire, à cerner les conditions réelles des espèces en présence et à délimiter des entités géographiques de gestion du gibier techniquement satisfaisantes. Il est par conséquent capital de bien connaître les densités effectives des populations animales pour chaque espèce dont on entend s'occuper. Il faut savoir le nombre d'individus par unité de superficie et, pour certaines espèces, leur structure — c'est-à-dire le rapport mâles-femelles et la composition par âge pour chaque région. Pour ce faire, on organise des recensements qui, bien que leurs méthodes et leurs délais d'exécution varient selon les espèces et les milieux sur lesquels ils portent, livrent des données assez dignes de foi. Sous réserve qu'ils soient correctement appliqués à l'ensemble de l'entité géographique où l'on envisage de chasser, les recensements extensifs sont à l'heure actuelle les seuls à autoriser une estimation quantitative dont la marge d'erreur est limitée ou, dans certains cas, mesurable, ce qui

permet de programmer les «prélèvements» avec une précision acceptable. Il est généralement impossible d'arriver à ce résultat en extrapolant les chiffres relevés dans les zones-témoins ou en faisant appel à des techniques de comptage qui fournissent non des densités réelles, mais des indices d'abondance relative.

En théorie, toutes les espèces d'oiseaux et de mammifères sauvages sont susceptibles de dénombrements extensifs. Dans la pratique, seules quelques-unes d'entre elles — surtout les espèces sédentaires et de rares groupes d'oiseaux migrateurs — se prêtent à une évaluation quantitative par des méthodes vraiment fiables et économiquement applicables. Il est évident qu'à l'avenir on ne devra retenir pour la chasse que les espèces pour lesquelles un recensement est possible. La mise en place d'entités géographiques de gestion reste cependant la condition *sine qua non* pour que puissent être menées à bien, tant les opérations préliminaires précitées que les tâches ultérieures de planification et d'exécution des «prélèvements».

C'est dans cet esprit que nous travaillons nous aussi en Italie à différents niveaux, et il est à souhaiter que, d'ici quelques années, les principes fondamentaux de gestion de la faune soient effectivement appliqués. ■

Recenser pour connaître le potentiel animal et ainsi pouvoir repeupler d'autres territoires (Photo G. Lacoumette)



Raymond Pouget

Par définition les oiseaux sans frontières sont des migrateurs qui passent la période de reproduction dans des zones géographiques différentes de celles d'hivernage.

Pour cela, ils doivent non seulement franchir des distances plus ou moins longues, de quelques centaines de kilomètres à plusieurs milliers (12.000 à 15.000 kilomètres ne faisant pas peur à certaines espèces comme les sternes ou le bécasseau maubèche) mais également adopter différentes stratégies d'utilisation de l'espace.

La survie de ces oiseaux nécessite des zones riches permettant les haltes migratoires et de vastes espaces où plusieurs centaines de milliers d'oiseaux pourront passer l'hiver.

Conscients de ces faits, les pays européens se sont dotés d'un réseau de réserves complémentaires et ont entrepris un vaste programme de gestion internationale des oiseaux migrateurs. Les chasseurs jouent ici un rôle prépondérant car ils désirent profiter longtemps encore de cette ressource renouvelable et bien entendu et surtout, ils veulent conserver pour les générations futures le patrimoine collectif constitué par les zones humides et les espèces qui les fréquentent.

## L'activité cynégétique

En effet le but final apparent de l'activité cynégétique est le prélèvement d'une ressource naturelle renouvelable. Il se peut certes que, pour le simple chasseur de base, cela ne soit pas évident ; il va à la chasse parce qu'il aime cette distraction naturelle héritée de l'indispensable activité d'ancêtres pas tellement lointains parfois. Mais même s'il ne s'en rend pas compte il s'inscrit, ne serait-ce que par la simple observation des règlements qui lui sont imposés à divers niveaux, dans un raisonnement de ce prélèvement.

Simplement parce que, pour que la chasse puisse continuer, il faut que la ressource naturelle, pour être prélevée, puisse se renouveler.

La question qui se pose est donc de savoir quelles espèces de faune entrent dans la catégorie des espèces renouvelables, stables ou en progression, donc prélevables, donc chassables. Ceci comporte la surveillance des espèces afin d'établir si celles classées chassables peuvent continuer de l'être, ou pas ; et si une espèce protégée peut être, ou être à nouveau prélevée.

## Les données de base

Cette surveillance doit nécessairement s'appuyer sur un certain nombre d'enquêtes, effectuées soit par les membres des associations de chasseurs, soit par le personnel qu'elles peuvent employer pour ce faire, gardes, techniciens ou scientifiques confirmés, spécialement biologistes du gibier.

La première base de ces enquêtes est apparemment le dénombrement : rarement exhaustif, sauf dans certains cas particuliers, plus souvent régulier sur des sites témoins, ou par établissement de densités de reproducteurs avant naissances.

La seconde donnée concerne les résultats de la reproduction, grâce à la connaissance desquels on peut établir des plans de prélèvements régionalement définis.

## Etablir des bulletins de santé

La troisième donnée concerne la connaissance même des prélèvements, qu'évidemment seuls les préleveurs détiennent, les divers indices que l'on a tenté d'établir sans leur collaboration pour ce faire relevant parfois d'une certaine fantaisie.

Ces paramètres, permettant d'établir le bulletin de santé des espèces prélevables, constatent le caractère renouvelable et prélevable de la ressource.

Les études ponctuelles déjà entreprises devront se généraliser et aboutir à des observations et statistiques internationales aussi fiables que possible.

Ces trois paramètres sont indiscutablement liés. Ils sont indissociables. Manipulés avec méthode et soin ils doivent nous permettre, à moyen terme, de définir quelques règles simples de gestion. Avec suffisamment de précision pour qu'elles soient comprises et appliquées par les utilisateurs, ce qui cadre bien avec le véritable objectif à atteindre :

— la conservation des milieux nécessaires à la faune, car sans biotopes il ne peut y avoir d'espèces inféodées à ceux-ci ;

— et la gestion des espèces.

### La conservation des milieux

La conservation des milieux repose tout d'abord sur une action permanente de combat entre les destructions de ces milieux ; combat souvent perdu par les classements de priorités économiques avant les nécessités écologiques, mais qu'il faut cependant mener en permanence pour atténuer au maximum la prévalence de ces priorités.

Un des moyens les plus efficaces de ce combat est la rentabilisation des milieux par la chasse. Il est par exemple démonstratif que, dans les zones humides non rentabilisées par la location des droits de chasse, les pertes d'habitats sont très supérieures à celles subies dans les régions où les zones humides sont louées à un prix très élevé aux enchères.

C'est ensuite l'intérêt direct des chasseurs propriétaires ou locataires de zones humides de conserver celles-ci en leur état, condition même de la possibilité de chasser.

### Action directe des chasseurs et gestion des espèces

Cette pratique de la chasse peut devenir la condition même de la survie des zones humides : par exemple, une éventuelle suppression de la chasse traditionnellement pratiquée dans telle région conduirait infailliblement à l'assèchement rapide des marais de cette zone, encore gardée en l'état par leurs propriétaires pour l'agrément de la pratique de la chasse malgré leur rendement inférieur par rapport au zéro-grazing sur terrains asséchés et drainés.

Autre exemple, les chasseurs français financent un « Fonds National des Habitats de la Faune Sauvage » qui permet, soit des achats importants de territoires mis en réserve à la fois pour leur conservation et leur utilisation par les espèces, soit des interventions locales sur des milieux fragiles menacés.

Second volet, la gestion des espèces. Elle s'inscrit tout d'abord dans le cadre des réglementations nationales, voire internationales des conventions et directives. Ces cadres larges sont en réalité dépassés par des restrictions beaucoup plus strictes à divers niveaux : régionaux, locaux, associatifs, auxquels s'ajoutent l'éthique personnelle.

Un troisième moyen est la constitution des réserves, soit naturelles (conservation du milieu et des espèces), soit de chasse (protection des espaces nécessaires aux espèces).

### Migrateurs : à l'échelle des régions zoogéographiques

Les espèces migratrices, dans le cadre général de la faune, posent le cas particulier de ne pouvoir être gérées que pragmatiquement, sur le plan local.

Il est évident que les dénombrements nationaux des effectifs d'espèces ne donnent qu'une appréciation relative de leur état. Ils permettent de juger que les conditions d'accueil et de prélèvement sont compatibles avec le maintien ou l'augmentation des espèces, mais ils ne préjugent en rien de leur statut sur l'étendue de leur aire géographique, les conditions pouvant être différentes d'un pays à l'autre, voire d'un site à l'autre. Bien des espèces subissent le contre-coup de modifications locales des capacités d'accueil.

Il faut donc des dénombrements à l'échelle des régions zoogéographiques. Le Bureau International de Recherches sur les Oiseaux d'Eaux (B.I.R.O.E.) en a effectué dans un certain nombre de pays depuis vingt ans.

Il faut espérer — et le C.I.C.C.G. a apporté sa contribution pour y parvenir — que cette masse importante de données pourra être exploitée. D'autres organisations, telles l'Association française des chasseurs de gibier d'eau, constatent d'ailleurs combien l'exploitation de masses importantes de données est difficile pour une organisation non gouvernementale, riche d'enthousiasme mais réduite aux moyens du bénévolat. C'est pourquoi on est très favorable à la synchronisation de tous ces travaux de récolte de données.

De même est-il souhaitable que puisse intervenir une meilleure connaissance des autres données chiffrables, que sont la productivité des couples reproducteurs et l'importance des prélèvements. Il est difficile d'admettre — et parfois de personnalités scientifiques — des affirmations basées sur des estimations inconfirmées, des données discutables.

Enfin il est nécessaire d'étudier le réseau international de réserves, afin de cerner les

points critiques insuffisamment pourvus sur les principales lignes de migration, et de suivre par ailleurs l'état des milieux d'accueil.

Tout ceci débouche sur une nécessaire et souhaitable organisation internationale de la gestion des oiseaux migrateurs.

C'est le but que s'est fixé le C.I.C.C.G.

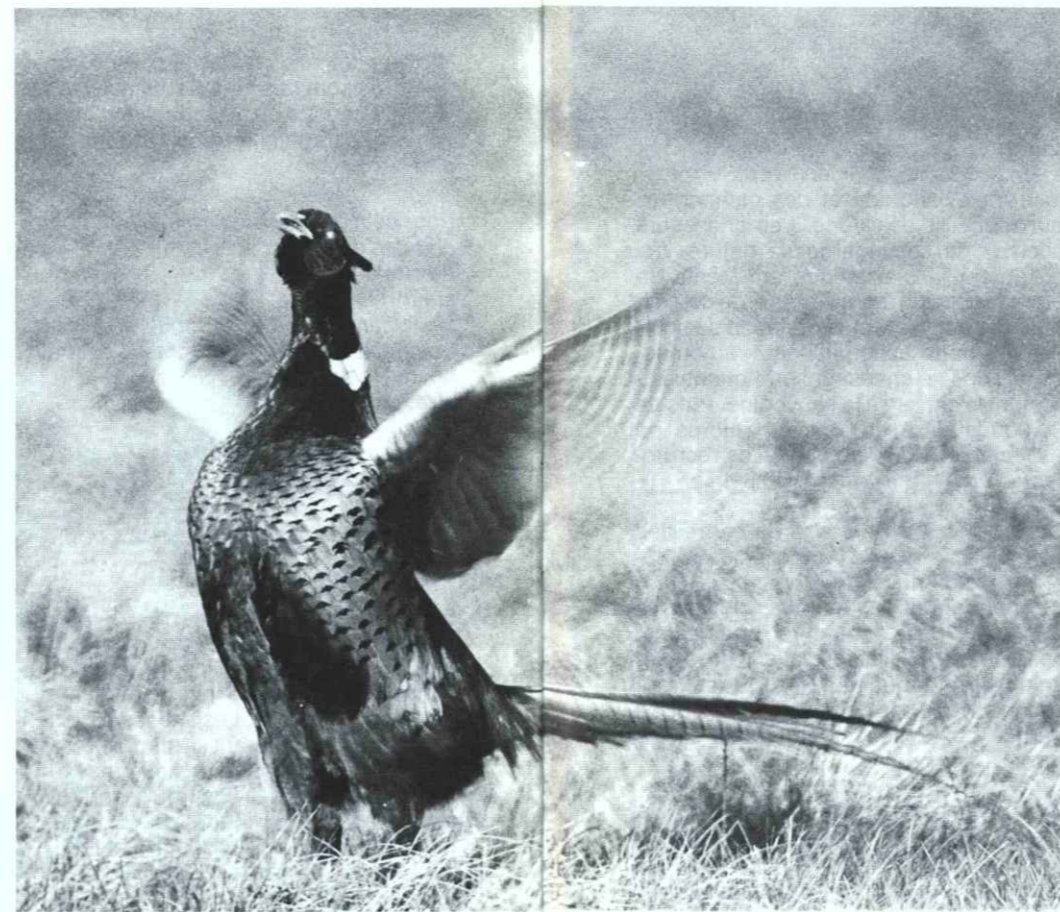
### Le C.I.C.C.G. et sa stratégie

Créé en 1930 par 121 personnalités cynégétiques appartenant à 28 nations différentes, le Conseil International de la Chasse et de la Conservation du Gibier est une association originale en ce sens qu'elle regroupe à la fois des Etats et des chasseurs, des scientifiques et des biologistes de la faune.

Le C.I.C.C.G. compte aujourd'hui 67 pays adhérents et s'est donné pour tâche, d'une part d'expliquer au grand public le rôle de

la chasse dans la conservation des milieux, d'autre part de mettre en œuvre une politique de coopération internationale réelle et efficace.

*Introduit en Europe depuis fort longtemps le faisan figure au tableau des belles chasses, mais est également l'objet de controverses*  
(Photo S. Cordier)



Est-il domaine plus ouvert à la coopération internationale que celui des oiseaux migrants ?

Un groupe de travail paléarctique occidental a été créé et chargé de promouvoir la coopération entre les Etats, les associations de chasseurs, la Fédération des Associations de Chasseurs Européens et toutes organisations nationales ou internationales, gouvernementales ou non, concernées par la conservation et le développement de l'avifaune migratrice de cette région zoogéographique, de manière à élaborer un programme international de gestion des oiseaux migrateurs.

Les objectifs principaux du groupe sont :

1. Rassembler pour chaque pays, par l'intermédiaire de réseaux régionaux, les données relatives :

- aux milieux naturels et aux habitats ;
- aux populations des différentes espèces de l'avifaune migratrice ;
- aux prélèvements opérés par la chasse et autres facteurs de mortalité.

2. Stocker et rassembler ces données par un organisme central chargé de mettre ces

résultats à la disposition rapide des différents organismes intéressés.

3. Définir les objectifs de gestion et de sauvegarde pour les espèces en voie de diminution.

4. Coordonner les études et les recherches entreprises dans ce domaine, notamment les techniques ou aménagements destinés à améliorer la capacité d'accueil des milieux naturels et habitats nécessaires à la survie de l'avifaune.

5. Informer les chasseurs et le grand public des résultats obtenus afin d'expliquer l'importance d'une bonne gestion des oiseaux migrateurs et de mieux faire comprendre les coûts et avantages socio-économiques de cette ressource.

Deux réunions plénières du groupe de travail ont attiré l'attention sur la très grande importance de la participation de l'Afrique du Nord et de l'Ouest au programme défini plus haut. S'est manifestée rapidement la compréhensible difficulté de participation des Etats de ce Continent, pour des raisons techniques et financières.

L'évidence s'est manifestée, au sein du groupe de travail, qu'il était de beaucoup préférable de donner aux pays africains les moyens de participer eux-mêmes au programme, plutôt que d'investir dans des déplacements coûteux d'européens qualifiés qui de toute façon doivent s'appuyer plus ou moins sur des infrastructures locales. Par ailleurs les conditions socio-économiques africaines débouchent sur des conflits naturels entre le rôle écologique et économique des zones humides de ce continent.

Ainsi, un premier stage de formation de dix jours s'est tenu en France, à Chanteloup (Vendée), avec vingt-et-un fonctionnaires de treize pays africains, pour les initier à la création de réseaux nationaux de recueil de données ; un stage de formation de formateurs, en quelque sort.

### Une solidarité exemplaire

La grande idée du C.I.C.C.G. est d'agir concrètement pour une surveillance ou une aide à la protection des milieux. Ce langage relativement nouveau a immédiatement intéressé nos partenaires africains plus soucieux d'actions éventuellement ponctuelles de conservation que de grandes déclarations énoncées par des experts européens.

Dans les faits, cela s'est traduit par l'appel du C.I.C.C.G. à la solidarité des chasseurs européens en faveur des Etats africains. Tous les chasseurs européens ont été appelés à verser une contribution modeste, de l'ordre du prix d'une cartouche, pour alimenter un Fonds international pour le Paléarctique Occidental dont le montant

sera utilisé essentiellement à la conservation des zones humides africaines.

Cette coopération s'était déjà matérialisée d'ailleurs, au début de l'année 1985, spectaculairement, par le financement de la remise en eau partielle du Djoudj, au Sénégal, atteint par la sécheresse au moment crucial du début de la migration pré-nuptiale des hivernants africains du Paléarctique Occidental. D'autres mesures pratiques ponctuelles ont également concrétisé cette coopération, au Maroc, en Mauritanie et en Guinée, financées sur les premiers apports recueillis par le Fonds international pour le Paléarctique Occidental.

Parallèlement une aide matérielle au B.I.R.O.E. a permis de renforcer les possibilités de cet organisme en matière de centralisation et d'exploitation des données relatives aux populations d'oiseaux.

### Un outil et un cadre privilégié : la Convention de Berne

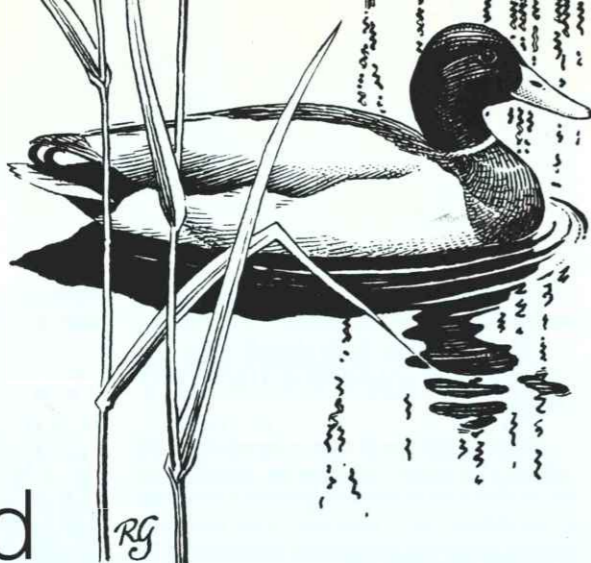
C'est dans cette optique que la Convention du Conseil de l'Europe, dite Convention de Berne, apporte, par l'harmonie et l'opportunité de ses dispositions, un cadre juridique approprié à la mise en place d'une coopération euro-africaine.

Les mesures présentées dans cette Convention européenne, les responsabilités qu'elle peut donner à une organisation comme le C.I.C.C.G. et son groupe de travail, les possibilités d'harmonisation qu'elle offre dans un cadre adaptable aux pays — même non-européens — du Paléarctique, nous conduisent tout naturellement à réfléchir à l'application de cette Convention, partout où notre travail nous permettra de convaincre les Gouvernements.

Je souhaite pour ma part que les Etats africains participent largement par leur adhésion au bon fonctionnement de la Convention de Berne et qu'ainsi les actions de conservation des zones humides — nécessité absolue et prioritaire des responsables de l'avifaune migratrice — se développent rapidement en droit.

La troisième réunion du groupe de travail à Strasbourg (25 Etats représentés), a marqué une étape de plus dans la coopération de tous les responsables pour la conservation des milieux naturels et des espèces qui en dépendent, dans la stricte ligne de l'éthique du Conseil International de la Chasse et de la Conservation du Gibier, deux termes qui sont indissociables. ■

# Ducks Unlimited



(Photo NCC)

James M. Shepard

**A**ux Etats-Unis, pendant la grande crise et la période de sécheresse qui transforma une partie du pays en zone semi-désertique, on a constaté que les populations de sauvagine diminuaient à un rythme effarant.

Une fondation pour le développement du gibier à plume (*More Game Bird in America Foundation*) se constitua en 1929 pour étudier les raisons du déclin dramatique des populations de canards et d'oies. Les résultats de ces recherches débouchèrent sur la création de l'Association *Ducks Unlimited*. L'enquête menée par la Fondation a permis de dégager trois conclusions importantes :

1. plus de 65 % de la sauvagine d'Amérique du Nord se reproduit dans les provinces canadiennes des prairies du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta ;
2. des travaux d'assèchement et de mise en culture réduisirent les dimensions des grandes zones de nidification ;
3. les sécheresses et les inondations commençaient à avoir des effets négatifs sur la reproduction des espèces de sauvagine.

L'idée que l'avenir des populations de sauvagine dépend essentiellement de l'existence d'habitats convenables, a suscité en 1937, la création de l'association à but non lucratif *Ducks Unlimited* dont l'unique objectif fut dès lors de développer, sauvegarder et maintenir en bon état les zones humides accueillant les oies et les canards sauvages d'Amérique du Nord.

## Financement

Les fonds réunis grâce aux contributions des chasseurs d'Amérique du Nord ont permis à l'Association d'entreprendre un vaste programme de gestion de l'eau visant à stabiliser les habitats et à les protéger contre les effets désastreux des inondations et des sécheresses. Depuis sa création, *Ducks Unlimited* a collecté et dépensé plus de

300 millions de dollars pour protéger et développer les habitats des espèces de sauvagine et autres espèces vivant dans les zones humides du continent américain. Les zones humides ne sont pas la propriété de l'Association, mais celle-ci y met en œuvre des projets grâce à des servitudes octroyées par les propriétaires privés, les gouvernements des états ou le gouvernement fédéral. Nos activités se sont en grande partie exercées au Canada où nous disposons d'environ 17 millions d'hectares ayant le statut de réserves, et où nous avons mené à bien plus de 2.600 projets et aménagé 24.000 km de rivages propices à la nidification. En fait, l'élaboration des grands projets concernant les zones humides est confiée à l'Association *Ducks Unlimited* Canada notre homologue canadienne qui s'est constituée en 1937.

Pour protéger la sauvagine sur l'ensemble du continent nord-américain, nous avons encouragé la création en 1970 de *Ducks Unlimited* Mexique. Cette association, appelée DUMAC réunit des fonds au Mexique pour la gestion et la conservation des marécages indispensables à l'hivernage des oies et des canards migrateurs. DUMAC a sauvé à ce jour plus de 125.000 hectares de zones humides et *Ducks Unlimited* lui prodigue tous les conseils et avis dont elle a besoin pour réaliser ses programmes de conservation.

Pour compléter son action de conservation de la sauvagine et des zones humides d'Amérique du Nord, *Ducks Unlimited* multiplie maintenant ses interventions aux Etats-Unis dans les zones humides des prairies. Avec le concours des propriétaires fonciers, qu'il s'agisse du Gouvernement fédéral, des Etats ou des particuliers, l'Association aménage d'importantes zones de nidification au Nord et au Sud Dakota, au Montana, dans l'ouest du Minnesota et en Alaska. La dimension des projets est extrêmement variable, depuis la petite fondrière jusqu'à des zones de plus de 250.000 hectares.

## Par-delà les frontières politiques

En tant qu'association à but non lucratif, *Ducks Unlimited* est en mesure de faire ce que ne peut faire le Gouvernement fédéral, et ce qu'aucun autre organisme de conservation n'a pu réaliser jusqu'à présent

— à savoir dépasser les frontières politiques pour suivre les espèces de sauvagine d'Amérique du Nord dans leurs migrations à travers tout le continent. La majorité des crédits gouvernementaux affectés à la conservation des zones humides aux Etats-Unis provient de la redevance fédérale pour la chasse aux canards dont la loi prévoit qu'elle ne peut servir à des activités de conservation au Canada et au Mexique, bien que les oiseaux migrateurs ignorent les frontières. Les gouvernements des Etats peuvent toutefois financer des activités de conservation au Canada, et nombre d'entre eux ont compris désormais que la grande majorité des oiseaux que leurs ressortissants aiment chasser, observer et photographier, se reproduisent justement dans des marécages situés au nord de la frontière canadienne. Il faut donc absolument que toutes les personnes intéressées participent à la conservation des zones humides. En dépit des efforts de l'Association, des milliers d'hectares de zones humides sont encore chaque année balayées de la carte en Amérique du Nord. Les particuliers, qui possèdent la majorité des terres marécageuses, savent qu'ils peuvent très aisément en tirer un bon profit en les cultivant, en construisant des logements, des immeubles à usage de bureaux ou des parcs de stationnement. Il subsiste encore, malgré la menace qui plane sur eux, beaucoup de marécages où la sauvagine se reproduit. Il faut néanmoins savoir qu'un marécage asséché est généralement perdu à jamais et que, si on ne fait rien pour préserver ceux qui restent, ils auront pour la plupart disparu d'ici la fin du siècle.

*Ducks Unlimited* compte dans l'ensemble du pays plus de 4.000 sections locales collectrices de fonds. Chaque section s'efforce de sensibiliser la population locale en organisant des banquets et des campagnes pour recueillir des dons. Les chasseurs soucieux de sauvegarder la nature, qui constituent la masse des adhérents de notre association, sont heureux de pouvoir participer activement et de façon désintéressée à notre action. Chaque automne, des millions de chasseurs pratiquent allégrement la chasse à la sauvagine. Plus de 600.000 d'entre eux sont membres de l'Association, dont le potentiel de recrutement est donc quasiment illimité.

*Ducks Unlimited* ne cesse de battre des records en matière de protection de la sauvagine d'Amérique du Nord. Mais cette réussite n'aurait pas été possible sans la générosité des donateurs américains, canadiens et mexicains. L'avenir de la sauvagine d'Amérique du Nord demeurera assuré tant que des gens accepteront de se charger de la conservation des zones humides.

L'Association s'est fixé cet objectif il y a près de 50 ans et elle continuera de travailler pour qu'il soit fait un usage judicieux de cette ressource naturelle inestimable. ■



Tapisserie du XVI<sup>e</sup> siècle à la Converserie Saint Hubert (Belgique). Le symbolisme du cerf dans la mythologie de la Grèce classique

# La chasse demain

Georges Landrieu

**L**a première expression de la vie sur terre a coïncidé avec une certaine prise de conscience de son environnement par l'être surgit de la masse matérielle.

Cette animation, sans âme, sans raison, et donc sans morale, a dû répondre pour sa survie à des besoins vitaux qu'elle a prélevé sur le voisin.

Il y a des millions d'années, la chasse naissait ainsi dans le trouble des marais et dans le chaos désertique de toutes les géographies.

L'évolution amène l'homme ; il mettra des siècles à établir la différence, brutalement, comme une bête.

Par sélection naturelle, cet homme-là est chasseur et pêcheur. Il glane les plantes qui sont sa litière, il boit l'eau qu'il trouve ici et là, invente, avec effroi, le feu. Ce chasseur est guerrier d'instinct. Ce guerrier, ce chef, ce chasseur ne connaît pas la morale, les actes qu'il accomplit sont indispensables à la survie de l'espèce humaine.

## La civilisation du chasseur

Pendant des siècles, encore, l'homme chasseur, guerrier, chef de tribu, fait évoluer la société de son temps avec peine et rigueur : il faut assurer les mutations. Les civilisations se créent, l'histoire est octroyée à l'homme. Le chasseur traverse les siècles, en tribun, en politique mais aussi en

peintre, en historien, en porteur de légendes. La chasse laisse des traces dans les grottes où vivent les peuplades, dans les pyramides où reposent les pharaons. Dans les villes d'art se tissent les grandes tapisseries animalières et des palais s'imposent les édits et ordonnances cynégétiques.

Au travers des conquêtes, le défrichement des forêts, la chasse nourricière laisse la place à l'agriculture et s'efface comme un des apports indispensables à l'homme.

La chasse s'affine avec la venue de la chevalerie. Un jour, elle devient tradition, de légende et d'idéal, avec Saint-Hubert, duc d'Aquitaine, évêque d'Ardenne, chasseur et pêcheur.

Elle est à la portée de tous avec la révolution française. Les lois sont faites par les chasseurs, elles répriment les abus qui sont inévitables, qu'ils soient dans l'exercice ouvert de l'art sportif ou dans la pratique illégale du braconnage.

L'intelligence dépasse l'instinct dans la civilisation naturelle qu'il a contribué à créer : «l'homme tend vers l'absolu; être un homme c'est se distinguer de l'ordre animal, monter jusqu'à l'absolu par l'intelligence».

### L'avenir de l'homme chasseur

Indissociable de la vie en société primitive, intégrée dans le milieu rural prédominant, tradition «rituelle» et légendaire, la chasse est devenue «un cas net de transformation culturelle d'un acte biologique».

La chasse reste naturellement l'assouvissement d'une passion humaine. L'homme la domine. Le chasseur d'aujourd'hui est confronté à deux faits nouveaux; la diminution de sa récolte et des espérances qu'elle contenait; la mise en question par des minorités, le plus souvent ignorantes de l'exercice de son art. Le chasseur doit gérer les ressources naturelles à sa disposition, les prélèvements d'hier sont au passé. Le gestionnaire-chasseur aura à collaborer avec le cultivateur pour envisager les manières de protection des cultures. Auprès du forestier, il aura à entreprendre l'équilibre à assurer entre la forêt et le gibier, garder aux grands massifs, ouverts à tous, leur paysage reposant, leur quiétude et leur propreté indispensables aux besoins élémentaires contenus dans leurs sous-sols comme l'eau, aux déplacements des animaux qui sont leurs peuples.

La gestion faunistique qu'il accomplira pour le maintien de sa passion sera entreprise par la mise en place de plans de tir pour les grandes espèces, la protection accrue, par des ouvertures et des fermetures différentes à toutes celles toujours vivaces, comme à celles menacées.

Le chasseur a mandat de gestion sur le patrimoine naturel de la faune sauvage dont il est à la fois détenteur et responsable. Il peut accomplir cette gestion parce qu'il puise dans son héritage les sources de son attitude de capacité.

Cependant, le moment des choix est annoncé pour l'homme chasseur. Les premières poussées industrielles et productivistes ont fait reculer la nature, la chasse avec elle.

L'homme est actionnaire du monde qu'il trouve en naissant, il peut en être administrateur, il doit alors être solidaire de l'humanité et de son progrès, non pas de son assujettissement. Certains voudraient interdire, de leur seule autorité, la chasse sous tous prétextes fallacieux.

Mais alors, il leur faudrait interdire, au bout de leur raisonnement nihiliste, les droits de pêche, abandonner les vendanges, supprimer les moissons et les cueillettes. Dès lors, sous les mêmes prétextes de garde à vue de la vie, il leur faudrait interdire l'avortement sans nuances et promettre légalement aux violeurs et aux criminels de s'ébattre sans contraintes au travers de la société.

Du paradis terrestre au royaume de l'enfer, il y a à l'univers de l'absurdité.

Le chasseur est bâtisseur d'un monde meilleur, les pieds plantés dans l'humus de la terre et les yeux fixés sur l'horizon des valeurs des hommes.

Avec les botanistes, les ethnologues, les philosophes, les politiques, tous ceux qui ont décidé de lutter, objectivement, pour la sauvegarde de la nature sauvage, l'ensemble du corps cynégétique est engagé : ce n'est autre défi que confirmation morale.

Ainsi, demain, l'homme chasseur dominera son désir de prédateur sanglant, avec intelligence, comme le lui suggère la Genèse.

L'homme chasseur trouvera mieux encore, avant le plaisir de la chasse, la joie de «communier» avec la nature qu'il aura aidé à améliorer pour le plus grand bien de tous ses contemporains plongés dans les préoccupations routinières des difficiles alliances entre les productions indispensables et l'encadrement vital des champs et des forêts sans lesquels il n'y aurait plus de sens à la terre. ■

### Auteurs des articles du présent numéro :

Mr. Heinz Sielmann  
Ecrivain-Producteur de films  
Am Gänsebüchel 13  
D-8000 Munchen 60

Dr Gerhard Frank  
Präsident FACE  
Deutscher Jagdschutz-Verband e.V.  
Johannes-Henry-Strasse 26  
D-5300 Bonn 1

Mr. J. C. van Hasselt  
Adjunct-Director  
K N J V  
Postbus 1165  
NL-3800 BD Amersfoort

Dr Walter Lang  
Oberforst  
Staatliches Forstamt Oberkirch  
Hauptstrasse 23 a  
D-7602 Oberkirch

Dipl. Ing. Paul Schwab  
D-6215 Achenkirch 420 b

Prof. Erik Dahl  
CIC - Commission Migratory birds  
Skogsmyrsvägen 19  
S-752 45 Uppsala

Mr. Colin McKelvie  
Head of Information and Publicity  
The Game Conservancy  
GB Fordingbridge  
Hampshire SP6 1EF

M. Jean-Michel Pinet  
Maître de Conférence  
Laboratoire d'Ecologie et de la Faune Sauvage  
Rue Claude Bernard 16  
F-75231 Paris Cedex 05

M. Mario Spagnesi  
Direttore Generale dell'Istituto Nazionale di Biologia della Selvaggina  
Via Stradelli Guelfi 23/A  
I-400064 Ozzano Emilia (BO)

M. Raymond Pouget  
CIC  
Rue de Téhéran 15  
F-75008 Paris

M. James M. Shepard  
Special Assistant to the Executive  
Vice President  
Ducks Unlimited, Inc  
1 Waterfowl Way at Gilmer Road  
Long Grove  
Illinois 60047-0216  
USA

M. Georges Landrieu  
Vice-Président RSHCB  
Chaussée de Marche 586  
B-5101 Erpent

## Agences nationales du Centre

**AUTRICHE**  
Univ.-Prof. Dr. Franz WOLKINGER  
Österreichische Akademie  
der Wissenschaften  
Insitut für Umweltwissen-  
schaften und Naturschutz  
Heinrichstraße 5/III  
A-8010 GRAZ

**BELGIQUE**  
M. Jean RENAULT  
Ministère de l'Agriculture  
Administration  
de la Recherche Agronomique  
Manhattan Center 7<sup>e</sup> étage  
Avenue du Boulevard 21  
B-1210 BRUXELLES

**CHYPRE**  
Nature Conservation Service  
Ministry of Agriculture and  
Natural Resources  
Forest Department  
CY-NICOSIA

**DANEMARK**  
Miss Lotte BARFOD  
National Agency for the  
Protection of Nature,  
Monuments and Sites  
Ministry of the Environment  
13 Amaliegade  
DK-1256 COPENHAGEN K

**FRANCE**  
M<sup>lle</sup> Isabelle RAYNAUD  
Direction de la Protection  
de la Nature  
Ministère de l'Environnement  
14, boulevard du Général-Leclerc  
F-92524 NEUILLY-SUR-SEINE  
CEDEX

**RÉPUBLIQUE  
FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE**  
Deutscher Naturschutzring e.V.  
Bundesverband für Umweltschutz  
Kalkuhlstraße 24  
Postfach 32 02 10  
D-5300 BONN-OBERKASSEL 3

**GRÈCE**  
M. Byron ANTIPAS  
Secrétaire général  
Société hellénique pour la  
protection de la nature  
24, rue Nikis  
GR-10557 ATHENES

**ISLANDE**  
Mr Gisli GISLASON  
Director  
Nature Conservation Council  
Hverfisgötu 26  
ISL - 101 REYKJAVIK

**IRLANDE**  
Mr John McLOUGHLIN  
Department of Fisheries and Forestry  
Forest & Wildlife Service  
Leeson Lane  
IRL - DUBLIN 2

**ITALIE**  
Dr ssa Elena MAMMONE  
Ministero dell' Agricoltura  
Ufficio delle Relazioni internazionali  
18, via XX Settembre  
I - 00187 ROMA

**LIECHTENSTEIN**  
Ing. Mario F. BROGGI  
Liecht. Gesellschaft  
für Umweltschutz  
Heiligkreuz 52  
FL - 9490 VADUZ

**LUXEMBOURG**  
M. Charles ZIMMER  
Ingénieur principal  
des Eaux et Forêts  
Ministère de l'Environnement  
5A rue de Prague  
L-LUXEMBOURG-VILLE

**MALTE**  
Mr Joe SULTANA  
Environment Division  
Department of Health  
Merchants Street  
M - VALLETA



**PAYS-BAS**  
Mr Ing. P.M. DETHMERS  
Directorate for Nature Conservation  
Environmental Protection  
and Wildlife Management  
Postbus 20401  
NL-2500 EK THE HAGUE

**NORVÈGE**  
Mrs Irene SIGUENZA  
Ministry of the Environment  
Myntgaten 2  
P.O. Box 8013  
N - 0030 OSLO

**PORTUGAL**  
Prof. Luis SALDANHA  
Liga para a Protecção da Natureza  
Estrada do Calhariz de Benfica, No. 187  
P - 1500 LISBOA

**ESPAGNE**  
M<sup>me</sup> M. del CARMEN de ANDRÉS CONDE  
Dirección General de Medio Ambiente  
Ministerio de Obras Públicas y  
Urbanismo  
Paseo de la Castellana n° 67  
E - 28071 MADRID

**SUÈDE**  
Mr. Ingvar BINGMAN  
National Swedish Environment  
Protection Board  
P.O. Box 1302  
S - 171 25 SOLNA

**SUISSE**  
Dr Jürg ROHNER  
Ligue Suisse  
pour la Protection de la Nature  
Wartenbergstraße 22  
Case postale 73  
CH - 4020 BÂLE

**TURQUIE**  
Mr Hasan ASMAZ  
President of the Turkish Association  
for the Conservation of Nature  
and Natural Resources  
Menekse sokak 29/4  
Kizilay  
TR-ANKARA

**ROYAUME-UNI**  
Miss Shirley PENNY  
Chief Librarian  
Nature Conservancy Council  
Great Britain Headquarters  
Northminster House  
Northminster Road  
GB - PETERBOROUGH PE1 1UA

*Sa chasse est naturelle (Loup)*  
(Photo S. Cordier)

Tout renseignement concernant Naturopa, le Centre européen d'information pour la conservation de la nature ou le Conseil de l'Europe peut être fourni sur demande adressée au Centre ou aux Agences nationales respectives dont la liste figure ci-dessus



